

SOCIÉTÉ



Le casse-tête des bébés-éprouvettes

La Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction tient ses audiences publiques à Montréal aujourd'hui et demain. Selon Me Bartha Maria Knoppers, spécialiste réputée de la question et membre de la commission, le tabou de l'infertilité a été jusqu'à maintenant au coeur de leurs travaux et des témoignages entendus. Un texte de Josée Boileau. **Page B-1**

Les tensions en URSS

De grandes tensions culturelles secouent l'Union soviétique. Tensions qui, de l'avis du Directeur de l'Institut de recherche culturelle de Russie, reflètent la division sociale à l'intérieur du pays et préparent une crise majeure. Paule des Rivières a rencontré Kirill Razlogov. **Page B-1**

SOMMAIRE

Éditorial

Aussi historique qu'il soit, le traité sur le désarmement en Europe signé par les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ne met pas le Vieux Continent à l'abri de graves conflits. Un éditorial d'Albert Juneau. **Page A-8**



George Bush s'est accordé quelques instants de détente, hier, au sommet de Paris.

L'ONU fera le point sur l'Irak

Le président George Bush se dit confiant d'obtenir rapidement une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies pour faire le point sur l'attitude de l'Irak. **Page A-7**

Pertes de revenus dans le lait

Le revenu net des producteurs laitiers québécois pourrait diminuer de plus de 21 % dans la onzième année d'application des mesures du GATT si deux éléments contenus dans les propositions soumises à la table des négociations multilatérales par le gouvernement canadien étaient maintenus et appliqués pleinement. **Page A-5**

Québec maintient sa taxe sur le livre

Levesque songe à d'autres formes d'aide

Michel Venne
de notre bureau de Québec

QUÉBEC ne semble pas prêt à exempter le livre de sa taxe de vente tant qu'Ottawa n'aura pas d'abord décidé d'en faire autant avec la TPS. D'ailleurs le gouvernement québécois est présentement à la recherche d'autres moyens que l'exemption pure et simple pour protéger le livre de l'impact catastrophique des nouvelles taxes.

Voilà du moins ce qu'a laissé entendre hier le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, à l'occasion d'un nouveau débat à ce sujet à l'Assemblée nationale.

« Lorsque j'entends des gens se plaindre auprès du ministre des Finances du Québec, je dis : allez donc à la source du mal. Allez au gouvernement fédéral et cinq minutes après qu'Ottawa aura changé cette partie de son assiette fiscale, nous harmoniserons la nôtre immédiatement », a-t-il soutenu.

Le Salon du livre de Montréal a attiré 106 000 personnes. Un record. **Page B-3**

Le ministre affirme avoir déjà lui-même demandé à son homologue fédéral Michael Wilson d'exempter le livre de l'application de la TPS. « Je suis convaincu de l'importance de cette mesure, dit-il. Si le fédéral ne le fait pas, nous rechercherons une solution acceptable ».

Cette solution acceptable passerait par d'autres moyens que l'exemption pure et simple. M. Levesque a en effet indiqué que le comité interministériel mis sur pied récemment pour examiner cette question ne regarde pas seulement du côté fiscal, mais il regarde aussi d'autres solutions qui pourraient donner les mêmes effets bénéfiques vis-à-vis le livre », dit-il.

M. Levesque parle de « cibler ce que nous voulons aider ». Et le ministre de citer abondamment l'éditoria-

liste Alain Dubuc, de *La Presse*, qui mettait en garde récemment le gouvernement fédéral contre la tentation de soustraire le livre à la TPS. « En soustrayant le livre à la TPS, le gouvernement risque de viser trop large, écrivait-il, de favoriser des secteurs de l'édition qui n'ont pas besoin de cette aide », notamment le livre scolaire, le livre de poche américain ou encore les ouvrages utilitaires.

Le ministre n'a pas mentionné de quels moyens il disposerait pour aider le milieu de l'édition à faire face à l'imposition, dès le 1er janvier, d'une taxe combinée de 15,6 % (la TPS à 7 % plus la taxe de vente de 8 %).

Au gouvernement fédéral, il a été question récemment de subventions aux éditeurs canadiens pour compenser le coût de la nouvelle taxe.

Cette solution, la ministre titulaire des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla Hébert, la rejette d'em- **Voir page A-4: Québec**



Margaret Thatcher s'est adressée aux journalistes, hier à Paris, quelques heures après avoir été mise en ballottage par Michael Heseltine lors d'un vote pour le leadership du Parti conservateur britannique.

L'Ontario se met sur la voie du redressement économique

Un premier Discours du trône du NPD plutôt décevant

Huguette Young
de la Presse Canadienne

TORONTO — C'est un programme plutôt terme et sans surprises axé sur le redressement économique que le premier ministre ontarien, M. Bob Rae, a annoncé hier à Queen's Park au cours du premier discours du gouvernement néo-démocrate.

Surpris de l'éclatante victoire des néo-démocrates en septembre, le gouvernement se rend compte maintenant, M. Rae en premier, qu'il doit faire face à la musique et aux dures réalités économiques.

« Pour nous, le plus important, c'est de s'attaquer à la récession », a-t-il laissé tomber au cours d'une conférence de presse, en précisant que la réalité du pouvoir tranchait radicalement avec la perception qu'il avait lorsqu'il était chef de l'opposition néo-démocrate.

Dans cette optique, le gouvernement a annoncé un train de mesures destinées à rassurer les alliés tradi-

tionnels du Nouveau Parti démocratique, soit les centrales syndicales et les groupes sociaux et environnementaux : moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires, loi sur l'équité salariale, mesures de protection à l'intention des travailleurs.

Or, si les questions économiques sont prédominantes dans ce Discours du trône, la question constitutionnelle et les affaires francophones ont à peine été effleurées.

On s'attendait que M. Rae annonce la création d'une commission constitutionnelle pour faire contrepoids à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec et au Forum des citoyens de M. Keith Spicer. Or, il n'en est rien.

M. Rae a déclaré que l'Ontario désirait jouer un rôle dans le débat constitutionnel, mais il a ajouté qu'il voulait d'abord consulter les chefs de l'opposition et les premiers ministres provinciaux avant d'annoncer quoi que ce soit. Des précisions à ce sujet

et au niveau des dossiers francophones seront annoncées avant la levée de la séance parlementaire, prévue pour la fin de décembre, a-t-il fait savoir.

Le chef libéral intérimaire, M. Robert Nixon, a aussitôt déploré l'absence d'une commission constitutionnelle ontarienne alors que d'autres provinces ont pris les devants dans ce domaine. En outre, il a accusé le gouvernement Rae de ne pas livrer la marchandise après avoir fait des promesses d'envvergure pendant la campagne électorale. La lune de miel de M. Rae est terminée, a-t-il conclu.

Les grandes orientations du gouvernement de M. Rae sont les suivantes, mais des hauts fonctionnaires ont précisé que ces mesures ne sont que partielles et que d'autres mesures viendront s'ajouter au menu néo-démocrate.

Ainsi, le gouvernement s'engage à : **Voir page A-4: L'Ontario**

Mme Thatcher mise en ballottage

LONDRES (Reuter) — Margaret Thatcher a été mise en ballottage par Michael Heseltine hier lors de l'élection du leader du Parti conservateur, mais les deux rivaux se retrouveront le 27 novembre pour un deuxième tour de scrutin.

Le premier ministre britannique, à la tête du Parti conservateur depuis 15 ans et du gouvernement depuis 11 ans, a obtenu 204 voix contre 152 à son ancien ministre de la Défense. Le collège électoral était composé des 372 élus conservateurs à la Chambre des communes.

Margaret Thatcher a aussitôt annoncé qu'elle maintenait sa candidature pour le second tour de mardi prochain.

« Je suis très satisfaite d'avoir obtenu le soutien de plus de la moitié du groupe parlementaire. Je suis déçue que cela n'ait pas été tout à fait assez, a-t-elle dit à Paris, en marge du sommet de la CSCE. Je confirme mon intention de me présenter pour le second tour ».

À Londres, Michael Heseltine a lui aussi annoncé qu'il restait en lice. Dans une brève déclaration, il a pré-

cisé qu'il était « transporté de gratitude » envers ses partisans.

Aux termes des règlements du Parti conservateur, d'autres candidats pourront entrer en lice lors du second tour.

Douglas Hurd, le secrétaire au Foreign office, souvent cité comme possible candidat de compromis, a pourtant déclaré : « Le premier ministre continue à avoir mon soutien total ».

Mais une source émanant du Parti conservateur a indiqué qu'il était possible que Sir Geoffrey Howe, qui a démissionné le 1er novembre de son poste de vice-premier ministre, déclenchant la crise chez les conservateurs, se présente.

Certains observateurs estiment que la direction du Parti conservateur pourrait demander à Margaret Thatcher, dont la position sera de toutes façons affaiblie, de se retirer et de laisser la place à quelqu'un comme Douglas Hurd ou John Major, le chancelier de l'Échiquier.

Pour être élue au premier tour, Margaret Thatcher devait obtenir la **Voir page A-4: Mme Thatcher**



Les chutes de la Grande rivière de la Baleine seront éventuellement détournées vers les turbines du méga-projet de la Baie d'Hudson.

Ottawa n'a rien cédé à Québec sur le projet Grande-Baleine

Louis-Gilles Francoeur

OTTAWA accepte d'étudier prioritairement les infrastructures d'accès routier à la Baie d'Hudson, se rendant ainsi aux vœux de Québec. Cet examen se fera toutefois, a décidé le gouvernement Mulroney, en vertu de la grande Procédure fédérale d'examen des évaluations environnementales (PFEE).

Cette décision a suscité hier la colère des Cris et de leurs alliés écologistes qui y ont vu une trahison de la part d'Ottawa parce que Ottawa avait déjà promis de ne pas faire ainsi d'évaluation par étape du projet de Grande-Baleine.

La décision d'Ottawa d'amorcer l'étude de la route d'accès en vertu de la grande procédure fédérale d'évaluation environnementale apparaît dans une lettre signée le 10 novembre par l'Administrateur fédéral de la Baie James, M. Ray Robinson. Ce dernier est aussi président du Bu-

reau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEE). Cette lettre, publiée par *The Gazette* hier, a donné lieu à un méli-mélo dans les deux capitales d'autant plus que certains médias, dont le quotidien anglophone, ont cru qu'il s'agissait d'un « feu vert » aux travaux du complexe hydro-électrique Grande-Baleine.

La lettre de l'Administrateur fédéral de la Baie James dit, en réalité, trois choses.

D'abord qu'Ottawa ne mettra pas en marche la procédure « fédérale » restreinte d'évaluation environnementale prévue dans la Convention de la Baie James pour la simple raison que le harnachement de la Grande et de la Petite rivière de la Baleine n'est en aucune façon un projet parrainé par Ottawa. Le contraire, disait-on à Ottawa, aurait pu justifier d'éventuels recours juridiques de Québec.

Cette décision d'Ottawa de ne pas **Voir page A-4: Ottawa**



Ω
OMEGA
CHEZ
BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

EN BREF...

Dissensions au Parti égalité

SAINT-HYACINTHE (PC) — Le chef du Parti égalité Robert Libman s'est dit surpris, hier, de retrouver dans les pages des journaux le contenu d'un différend qui existe entre lui et son député de Westmount Richard Holden. Ce ne sont, selon lui, que « de petits désaccords exagérés par les médias. » Le quotidien *La Presse* faisait état dans son édition d'hier d'une mésentente entre M. Libman et Holden quant au rôle de chacun au sein de l'organisation des travaux à l'Assemblée nationale. M. Holden aurait même affirmé que son jeune chef manquait de maturité politique. Les deux hommes n'ont pas nié les tensions internes. M. Libman a lancé : « S'il y a une chicane, c'est entre moi et Holden; ça n'a rien à voir avec le parti ». Quant à son manque de maturité politique, M. Libman admet qu'il n'a été élu que tout récemment. Mais il voit également un manque de maturité politique chez son collègue Holden puisqu'il a rendu publique une mésentente qui aurait dû rester à l'interne. Le député Holden, quant à lui, voit dans tout ça une simple « tempête dans un verre d'eau ». Il préfère attendre que le tout revienne dans l'ordre.

L'effet des bébés-bonis

QUÉBEC (PC) — Les allocations versées aux familles lors de la naissance d'enfants ont eu des effets directs sur la démographie, a soutenu hier, chiffres à l'appui, les ministres André Bourbeau et Gérard D. Levesque. Intervenant à l'Assemblée nationale, les deux ministres ont signalé que le nombre de naissances cette année atteindra 95 000 ou même 97 000, soit de 12 000 à 14 000 de plus qu'en 1987 où il y avait eu 83 000 naissances. Le dernier budget indiquait que le gouvernement verse 500 \$ aux familles à la naissance d'un premier enfant, 1000 \$ à la naissance d'un deuxième et 6000 \$ à la naissance d'un troisième enfant ou de tout enfant additionnel. Uniquement pour les enfants de troisième rang, le nombre de naissances a été de 9980 en 1987, de 10 349 en 1988 et de 11 813 en 1989. L'augmentation a été de 5 % en 1987, de 4,7 % en 1988 et de 14,1 % en 1989, a dit le ministre des Finances. Ces données ont paru contredire les propos du député péquiste Remy Trudel, qui soutenait qu'aucune hausse des naissances n'avait été constatée après trois ans d'application de la politique des bébés-bonis.

Prix d'excellence en journalisme

DEUX journalistes de Radio-Canada, Françoise Stanton et Lise Garneau, ont remporté les prix d'excellence en journalisme Judith-Jasmin, décernés par le Cercle des femmes journalistes qui célèbre, en 1990, le 15e anniversaire de ce prix. Le prix « télévision » a été attribué à un reportage de Françoise Stanton, réalisé par Louise Lemelin, *Les déchets biomédicaux*, présenté à l'émission *Le Point*, le 30 juillet 1989. Le prix « radio » a couronné le reportage de Lise Garneau, *Les femmes et le sida*, diffusé aux *Actualités* du 1er décembre 1989, Journée internationale du sida.

Barrage autochtone

VICTORIA (PC) — Des Indiens de l'île de Vancouver ont érigé un barrage hier pour empêcher la construction d'une école sur un terrain de la région de Victoria qui, affirmant-ils, leur appartient. Un wigwam et des membres des quatre bandes Tsartlip, Paquachin, Usawout et Tseychum ont bloqué le lieu du chantier dans Centre Saanich, limitrophe de la réserve de la bande Tsartlip. Leur porte-parole Phillip Paul a rappelé qu'ils avaient envoyé une réclamation territoriale complète au gouvernement fédéral en 1987. Cette réclamation concerne 1600 kilomètres carrés de la péninsule de Saanich et des îles du golfe. Le gouvernement fédéral, a-t-il dit, était au courant de cette réclamation quand il a vendu le terrain pour une future école.

La colère est saine pour les femmes

BOSTON, Mass. (AP) — Les femmes qui contiennent leur colère peuvent penser qu'elles font preuve de politesse, mais elles doivent aussi savoir qu'elles mettent leur vie en danger, révèle un chercheur de l'Université du Michigan. Maria Julius, qui travaille au département de santé publique de cette université, a présenté le week-end dernier le fruit de ses recherches lors d'une réunion de la Société américaine de gérontologie. L'étude, réalisée sur une période de 18 ans (de 1971 à 1989) sur 372 femmes et 324 hommes qui avaient au départ entre 30 et 69 ans, fait apparaître que les femmes qui répriment de grosses colères ont un taux de mortalité trois fois supérieur à celles dont le libre court à leurs pulsions. Ce phénomène ne se vérifie pas chez les hommes. Mme Julius a précisé que seuls ceux qui ont une forte pression artérielle ou des bronchites chroniques y sont sensibles. Maria Julius a dit qu'elle ne savait pas s'il pouvait être prouvé que la colère contenue causait directement le décès, expliquant que « c'est un risque indépendant ». Les résultats de cette enquête « montrent que le sexe des personnes est déterminant quant au lien éventuel entre colère non exprimée et risque de décès ».

Québec promet de protéger les informations confidentielles de ses banques de données

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Communications, M. Lawrence Cannon, a promis hier de faire en sorte que les renseignements de nature confidentielle que possède le gouvernement sur les citoyens continueront d'être protégés même si Québec autorise la commercialisation des banques de données des organismes publics. Cela ne signifie pas pour autant que les renseignements personnels déjà accessibles au public en vertu de la loi d'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels seront exclus

du commerce. « Les renseignements à caractère nominatif, c'est-à-dire personnels, qui sont déjà protégés par la loi le seront aussi au niveau de la commercialisation, a-t-il déclaré devant les journalistes. Je n'ai pas l'intention d'ouvrir l'accès là où ce n'est pas déjà ouvert », a-t-il ajouté au cours d'un entretien avec LE DEVOIR.

Un groupe de travail vient d'être chargé par le ministre Cannon d'élaborer une politique de commercialisation des banques de données des organismes publics. Il existe au Québec quelque 2600 banques de données de toutes sortes, dont 260 auraient un potentiel commercial. Vingt-six sont

déjà commercialisés.

Certaines de ces banques contiennent des renseignements personnels mais qui sont tout de même accessibles au public. C'est le cas par exemple du Fichier central des entreprises où figure le nom des administrateurs des compagnies, du rôle d'évaluation des municipalités ou encore du plumitif du ministre de la Justice.

Les déclarations du ministre ne permettent pas d'affirmer que ces renseignements personnels, mais publics, seraient exclus du commerce des données.

Or, maintenant qu'elles sont informatisées, ces informations peuvent

être facilement recoupées avec d'autres, contenues dans la même banque de données ou dans une autre banque accessible au public, et ainsi fournir à l'utilisateur un nouveau renseignement qui lui est utile, mais à des fins différentes de celles pour lesquelles l'individu concerné les avait volontiers fournies. Il s'agit d'un phénomène que la Commission d'accès à l'information dénonce comme un détournement de finalité.

Plusieurs firmes privées spécialisées dans le commerce de l'information revendent à leurs clients ces informations à diverses fins, souvent à des fins de marketing ou de vérification de crédit.

Le soutien massif des Québécois à la souveraineté-association ne surprend pas

Caroline Montpetit
et la Presse Canadienne

SOIXANTE-TREIZE pour cent des Québécois francophones auraient voté en faveur de la souveraineté-association, si un suffrage avait eu lieu sur la question constitutionnelle entre les 7 et 14 novembre dernier. 92 % des anglophones de la province auraient rejeté cette option, ce qui ramène à 62 % le nombre de réponses positives obtenues sur cette option dans un sondage IQOP-Le Soleil-CKAC, dont les résultats ont été rendus publics lundi.

Le même sondage révélait par ailleurs que 73 % des Québécois préféreraient se prononcer par voie de référendum sur la position constitutionnelle du Québec plutôt que par la voie traditionnelle des élections.

À la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec, qui tenait hier ses audiences à Saint-Hyacinthe, aucun des commissaires ne semblait très surpris de ces résultats obtenus auprès de quelque 1103 personnes interrogées.

« C'est la tendance actuelle. Le message est clair. Il y a un consensus sur deux choses au moins. L'indépendance pure et dure, personne n'y croit. Le statu quo à l'autre bout, personne n'y croit. On se retrouve

avec un fédéralisme renouvelé. La question est une de stratégie, à savoir si on le négocie ou si on le fait par affirmation (nationale) et ensuite, on négocie. Pour moi, on est rendu là, dans la stratégie », a conclu le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland.

Chez les francophones, la souveraineté-association vient, dans le sondage, en premier choix des options constitutionnelles, un Québec plus puissant à l'intérieur du Canada vient deuxième avec 68 % de « oui », la souveraineté tout court obtient 53 % des réponses positives et le statu quo, 43 % d'appuis.

Aux yeux du leader de l'opposition officielle, le député péquiste Guy Chevrette, ce sondage confirme que la conjoncture est tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire un choix de société.

« C'est le moment rêvé. Jamais on n'aura eu un consensus aussi magistral sur la question nationale », a-t-il ajouté.

Autre donnée frappante du sondage, la moitié des interrogés d'allégeance ouvertement libérale ont affirmé être en faveur de la souveraineté-association.

Interrogé sur cette dernière question, le ministre responsable du dossier constitutionnel, M. Gil Rémilard, a tenu à apporter des nuances

aux résultats.

Sceptique, le ministre a ajouté : « Ça dépend de la façon dont les questions sont posées (à l'électorat libéral). Il faut s'entendre sur les termes ».

« Les Québécois sont très sensibles à l'évolution constitutionnelle. Ce que les Québécois veulent, c'est que l'on prenne une décision une fois pour toutes, a-t-il cependant déclaré en guise d'analyse. Ils veulent que ce soit nous qui prenions la décision, personne d'autre à l'extérieur du Québec. Ils veulent qu'on garantisse la sécurité et le développement du Québec ».

Le député libéral fédéral André Ouellet explique également la forte popularité de la souveraineté par la conjoncture.

« Il y a eu une surchauffe évidente au moment des tractations finales de Meech. C'est naturel que la population soit déçue. Dans le contexte actuel, il ne faut se surprendre de rien », a-t-il dit.

Il trouve prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit avant que la Commission sur l'avenir du Québec ait terminé ses travaux.

« Il ne s'agit pas à ce moment-ci de présumer des conclusions de la Commission et d'aller trop vite », a-t-il conclu.

La Cour suprême perdra bientôt le chef de file de son aile libérale

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LA COUR SUPRÊME du Canada perdra, à la fin de l'année, le chef de file de son aile libérale. Bertha Wilson, perçue dans les milieux juridiques comme un des juges les plus activistes de la Cour Suprême, a annoncé hier qu'elle quittera son poste le 4 janvier prochain.

Après presque neuf ans sur le banc du plus haut tribunal au pays, le juge Wilson, âgé de 67 ans, explique, dans le communiqué annonçant sa re-

traite, qu'elle sent son énergie diminuer alors que la charge de travail de la Cour augmente constamment.

Première femme à siéger à la Cour suprême du Canada, Bertha Wilson a écrit le début d'un nouveau chapitre des annales juridiques du pays avec une série de jugements qui ont bousculé les traditions du système canadien.

Les juristes vont, entre autres, se souvenir du juge Wilson parce qu'elle a écrit, au nom d'une Cour unanime, qu'une femme battue pouvait être considérée comme en état de légitime défense si elle tuait son con-

joint, et cela, même si le meurtre ne survenait pas dans le cadre immédiat d'une querelle domestique.

Elle a également rédigé un chapitre important de la décision qui a rendu inopérant l'article 251 du Code criminel sur l'avortement, établissant les bases possibles d'une éventuelle intervention de l'État pour assurer la protection du fœtus.

Dans un discours très publicisé, Bertha Wilson a fait époque dans les milieux juridiques l'hiver dernier, en déclarant que certaines lois sont fondamentalement discriminatoires à l'égard des femmes et qu'il existe, de façon générale, un préjugé systématique en faveur des hommes dans le droit criminel au Canada.

Une étude des jugements rendus depuis l'entrée en vigueur de la Charte des droits a d'ailleurs révélé que des neuf juges de la Cour, c'est Bertha Wilson qui a interprété le plus libéralement la nouvelle Charte, rendant des décisions en faveur des droits individuels dans 85 % des cas.

Nommée à la Cour suprême du Canada par Pierre Trudeau en mars 1982, Bertha Wilson y occupait un des sièges de l'Ontario. Elle avait été, en 1975, la première femme à accéder à la Cour d'appel de cette province.

L'OMS veut accélérer les tests des éventuels vaccins anti-sida

GENÈVE (AFP) — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) va accélérer les efforts pour évaluer les vaccins anti-sida, actuellement à l'étude, en déterminant leur sécurité d'emploi et en examinant s'ils peuvent stimuler une réponse immunitaire, telle que la production d'anticorps anti-VIH chez l'être humain, a indiqué l'OMS dans un communiqué.

Des essais ont lieu à petite échelle dans des pays industrialisés et « un tel vaccin n'existe pas pour l'instant ». Mais « si des vaccins potentiels s'avèrent sûrs et capables d'induire une réponse immunitaire, ils pourront être soumis à des essais à grande échelle destinés à vérifier leur efficacité dans la prévention du syndrome de l'immunodéficience acquise », a ajouté l'OMS.

Au début de 1991, des équipes de

l'OMS se rendront dans les centres médicaux des pays en voie de développement, où pourront être organisés des essais, indique encore cette organisation dépendant des Nations unies, à la suite d'une réunion, la semaine dernière à Genève, de spécialistes de pays industrialisés et du tiers monde.

Il est prévu de choisir au moins trois centres l'an prochain, en leur apportant un soutien de formation et de logistique. L'OMS fournira ensuite son appui pour les essais de vaccins sûrs, à mesure qu'ils seront disponibles.

L'OMS a précisé que des directives éthiques pour l'organisation d'essais portant sur le traitement du sida et les vaccins anti-sida, devraient être prêtes d'ici à la mi-1991 après consensus international.

joint, et cela, même si le meurtre ne survenait pas dans le cadre immédiat d'une querelle domestique.

Elle a également rédigé un chapitre important de la décision qui a rendu inopérant l'article 251 du Code criminel sur l'avortement, établissant les bases possibles d'une éventuelle intervention de l'État pour assurer la protection du fœtus.

Dans un discours très publicisé, Bertha Wilson a fait époque dans les milieux juridiques l'hiver dernier, en déclarant que certaines lois sont fondamentalement discriminatoires à l'égard des femmes et qu'il existe, de façon générale, un préjugé systématique en faveur des hommes dans le droit criminel au Canada.

Une étude des jugements rendus depuis l'entrée en vigueur de la Charte des droits a d'ailleurs révélé que des neuf juges de la Cour, c'est Bertha Wilson qui a interprété le plus libéralement la nouvelle Charte, rendant des décisions en faveur des droits individuels dans 85 % des cas.

Nommée à la Cour suprême du Canada par Pierre Trudeau en mars 1982, Bertha Wilson y occupait un des sièges de l'Ontario. Elle avait été, en 1975, la première femme à accéder à la Cour d'appel de cette province.

Les vers, qui ne sont pas toxiques, vivent collés à la coquille de l'huître, mais ne pénètrent pas la chair. Ils ne présentent aucun danger pour les amateurs d'huîtres même s'ils sont mangés par le consommateur, a souligné Robert Johnston, du ministère fédéral de la Pêche à Charlottetown.

D'Iberville Fortier souhaite protéger le bilinguisme à Petro-Canada

OTTAWA (PC) — Le Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier a demandé à ce que Petro-Canada, une fois privatisée, demeure assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Il a reconnu que la société avait fait de grands progrès en matière de respect des langues officielles au cours des dernières années, mais il a dit craindre de voir perdre ces acquis une fois la société dérogée de la plupart de ses obligations linguistiques.

M. Fortier comparaisait hier devant le comité parlementaire chargé d'examiner le projet de loi C-84 sur la privatisation de Petro-Canada.

Le commissaire a déploré les limites des obligations linguistiques contenues dans cette législation. Le projet de loi actuel oblige Petro-Canada à garantir uniquement le droit du public de communiquer avec elle ou d'obtenir des services dans l'une ou l'autre des langues officielles à son siège social.

La même obligation existe dans ses autres installations, mais seulement si la compagnie estime que la demande pour des services dans la langue de la minorité est importante.

« Étant alors seul maître de ses obligations en matière de service dans les deux langues, la société deviendra désormais sur ce point à la fois juge et partie », a déploré M. Fortier.

Il s'est interrogé sur la survie des systèmes bilingues en vigueur pour les cartes de crédit et la facturation et des services téléphoniques bilingues disponibles sur les lignes 800.

M. Fortier s'est également demandé si Petro-Canada poursuivra sa politique d'affichage bilingue au Québec, ou si elle ne sera pas appelée à se conformer à la loi 178, même dans des quartiers à prépondérance anglophone.

Le commissaire a ajouté que le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada devait comporter un article assujettissant la société à la Loi sur les langues officielles, comme cela a été le cas pour la loi sur la privatisation d'Air Canada.

« Il est peu probable qu'une fois rendue au secteur privé, l'entreprise accorde la même priorité aux efforts poursuivis à ce jour en matière de langue de travail », a-t-il déclaré.

Il a ajouté qu'une fois privatisée, la société pourrait avoir tendance à recruter davantage à l'échelle locale, défavorisant ainsi les Québécois. Pas moins de 88 % des effectifs de Petro-Canada se trouvent en effet à l'extérieur du Québec.

M. Fortier a soutenu que le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada devait comporter un article assujettissant la société à la Loi sur les langues officielles, comme cela a été le cas pour la loi sur la privatisation d'Air Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard accuse Québec de discrimination contre ses huîtres infestées de vers

CHARLOTTETOWN (PC) — Les ostréiculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard accusent les inspecteurs du Québec de discrimination, 1000 caisses d'huîtres leur ayant été retournées parce qu'elles étaient infestées de vers. « Nous ne savons pas ce qu'ils cherchent, a lancé Bill Warren, le président de l'Association d'ostréiculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Les inspecteurs de la province du Québec pensent qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble. Ce n'est qu'une farce, une frime ».

Les huîtres ont été retournées aux expéditeurs de l'île parce que des officiels des ministères de l'Agriculture et de la Pêche ont déclaré qu'elles ne se conformaient pas aux normes établies par le Québec et interdisant toute présence de vers dans les mollusques.

Les représentants de l'industrie estiment cependant que ces normes ne sont pas réalistes car, soutiennent-ils, on trouve souvent des vers dans les huîtres en provenance des provinces de l'Atlantique ainsi que des États-Unis.

Les vers, qui ne sont pas toxiques, vivent collés à la coquille de l'huître, mais ne pénètrent pas la chair. Ils ne présentent aucun danger pour les amateurs d'huîtres même s'ils sont mangés par le consommateur, a souligné Robert Johnston, du ministère fédéral de la Pêche à Charlottetown.

M. Johnston a indiqué que les huîtres refusées par le Québec ont été approuvées par les inspecteurs fédéraux dans cette province. Les normes fédérales permettent que 10 % des huîtres contiennent des vers.

Les ostréiculteurs insulaires se sont réunis lundi à Bideford, en Île-du-Prince-Édouard, pour discuter du litige avec des officiels des gouvernements fédéral et de l'île. Ils étaient censés se réunir de nouveau mardi pour tenter de trouver une solution.

La décision du Québec survient à un mauvais moment pour l'industrie ostréicole de l'Île-du-Prince-Édouard. Près de 90 % de leur production est exportée au Québec et la demande est très forte durant la période précédant Noël.

M. Warren a dit que la confusion règne tant chez les expéditeurs que chez les producteurs à la suite de la décision du Québec. « Il est temps que le Québec réfléchisse bien avant de prendre une décision définitive », a dit M. Warren.

« Ce ver est présent dans les mollusques du monde entier. Ils font de la discrimination envers les huîtres de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces huîtres seraient acceptées partout et elles ont été inspectées, testées et approuvées par les fonctionnaires fédéraux qui les considèrent propres à la consommation ».

ciel 98,5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF tous les jours et identifiez les 4 mots passeport... Vous pourriez vous retrouver sous le ciel de la Yougoslavie!

Tirage le 30 novembre 1990

exotik courts

JAT lignes aériennes yougoslaves

Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

Téléphone résidentiel Téléphone bureau

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080

Extérieur — Indicateur 514..... 1-800-361-6059
Indicateur 418..... 1-800-463-4747
Indicateur 819..... 1-800-361-5699
Indicateur 613..... 1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Bourbeau veut récupérer 350 millions \$ d'Ottawa

d'après la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Québec devra récupérer la totalité des 350 millions \$ que le gouvernement fédéral épargne sur le territoire québécois par ses coupures dans le programme d'assurance-chômage, a soutenu hier le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau.

« J'entends que le Québec récupère la pleine somme d'argent afin de faire en sorte de pouvoir venir en aide aux travailleurs québécois qui ont besoin d'un supplément de formation », a dit M. Bourbeau à l'Assemblée nationale, alors qu'il était interrogé par Mme Louise Harel, députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Harel a souligné que les coupures fédérales dans l'assurance-chômage se traduiraient par 350 millions \$ de moins dans les poches des chômeurs et des sans-emploi du Québec.

M. Bourbeau a rétorqué qu'il est actuellement trop tôt pour que le Québec reçoive les 350 millions \$ promis par Ottawa en annonçant la réforme. « Cela ne se fera certainement pas avant un an », a-t-il dit.

Le ministre a cependant rappelé

les engagements fédéraux selon lesquels 800 millions \$ au total, dont 350 millions \$ pour le Québec, devaient revenir aux provinces pour mettre en place des programmes de formation de la main-d'œuvre.

M. Bourbeau a également rappelé que la question de la main-d'œuvre relevait de la compétence des provinces. « Le Québec n'entend pas laisser le gouvernement fédéral venir au Québec s'occuper d'un sujet dont la responsabilité est clairement dévolue aux provinces, a conclu le ministre. Nous entendons faire des représentations énergiques pour que la compétence du Québec dans le domaine de la main-d'œuvre soit respectée ».

La réforme de l'assurance-chômage mise en vigueur par Ottawa depuis lundi a pour effet d'augmenter le nombre de semaines requises pour toucher des prestations et réduit le nombre de semaines où effectivement les prestations seront versées.

Par exemple, un citoyen de Montréal devra travailler pendant 15 semaines au lieu de 14 pour devenir admissible à l'assurance-chômage. Par contre, il ne touchera des prestations que pendant 30 semaines au lieu de 38 s'il devient chômeur.

Ottawa en appellera du jugement accordant un député de plus au Nouveau-Brunswick

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral en appellera du jugement d'un tribunal du Nouveau-Brunswick qui ordonne la création d'un nouveau siège pour la province à la Chambre des communes.

Le juge Ronald Stevenson, de la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick, a statué hier que le premier ministre Brian Mulroney n'avait pas violé la Constitution en nommant huit sénateurs supplémentaires pour faciliter l'adoption du projet de loi sur la taxe de vente sur les produits et services.

Par contre, le juge Stevenson a ordonné la création d'un nouveau siège aux Communes pour le Nouveau-Brunswick parce que la province se trouve maintenant avec 11 sénateurs pour 10 députés. En vertu d'une disposition constitutionnelle, le Nouveau-Brunswick a droit à autant de députés que de sénateurs.

Si le gouvernement ne nomme pas rapidement un 11e député, les tribunaux pourraient bien devoir agir à sa place, a déclaré le juge Stevenson.

Le magistrat a même énuméré un certain nombre de façons de nommer ce nouveau député sans nécessairement recourir à une redistribution des sièges, ce qui nécessite normalement deux ans. Le nouveau député pourrait être choisi par toute la population du Nouveau-Brunswick, ou encore, par la population de la région de Moncton, la plus grande circonscription de la province. Ou bien, une des 10 circonscriptions pourrait être choisie au hasard pour avoir un deuxième député.

La ministre fédérale de la Justice Kim Campbell n'a suivi aucune de ces suggestions. Elle a annoncé hier que le gouvernement fédéral en appellera de ce point particulier de la décision du juge Stevenson.

Elle s'est d'abord dite satisfaite de voir que le tribunal avait reconnu la validité de la nomination des huit sénateurs supplémentaires. C'est la création d'un nouveau siège de député, qui n'était pas prescrit dans le jugement ontarien, qui a déplu au

gouvernement fédéral.

La ministre a toutefois déclaré que les travaux sur le projet de loi sur la taxe de vente se poursuivront en dépit de ces nouvelles procédures judiciaires. Elle a soutenu que le jugement Stevenson ne remettait pas en cause la validité des votes au Sénat et à la Chambre des communes.

Ce n'était pas l'avis des membres de l'opposition des deux Chambres. Le député néo-démocrate Ian Waddell a notamment soutenu que ce jugement remettait en cause la validité des lois adoptées au Parlement.

Le sénateur libéral Philippe Gigantès a abondé dans le même sens, déclarant que des citoyens pourraient être tentés d'entreprendre des procédures contre des lois qui auraient été adoptées illégalement.

Il a ajouté que la création d'un nouveau siège pour le Nouveau-Brunswick créerait un nouvel imbroglio aux Communes, compte tenu de la représentation relative de chaque province. « Si le nombre de députés

du Nouveau-Brunswick augmente de 10 %, le Québec pourrait-il bénéficier de la même augmentation et bénéficier de sept députés de plus ? », s'est-il interrogé.

Une telle situation nécessiterait un amendement constitutionnel, a fait observer M. Waddell. Son collègue Bill Blaikie a suggéré au gouvernement conservateur de régler la question en demandant aux huit sénateurs additionnels de démissionner.

De son côté, le chef de l'opposition Herb Gray a recommandé au gouvernement de stopper l'étude du projet de loi sur la taxe de vente et de référer le tout au plus haut tribunal du pays, la Cour suprême.

Le Sénat a quand même poursuivi ses travaux hier et a rejeté le septième amendement présenté par les libéraux, qui visait à soustraire le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador à la taxe de vente. Les sénateurs déposeront leur huitième et dernier amendement aujourd'hui.

La SAQ respectera la loi anti-briseurs de grève quand le tribunal l'ordonnera

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, a déclaré, hier à l'Assemblée nationale, que la Société des alcools du Québec respectera la loi anti-briseurs de grève lorsqu'un tribunal lui ordonnera de le faire.

C'est le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, qui a souligné au ministre qu'un enquêteur du ministère du Travail avait retracé 1169 infractions au Code du travail « à la suite de l'utilisation de briseurs de grève par la SAQ » pour le transport et la manutention de ses produits et que cette loi était justement là pour empêcher la violence de se manifester dans les conflits de travail.

La semaine dernière, des incidents disgracieux et violents se sont produits sur les différentes lignes de piquetage érigées par les employés des entrepôts de la SAQ à Québec et Montréal.

Le ministre a clarifié sa position lorsque M. Bourdon lui a souligné qu'il voyait mal comment le gouvernement pouvait demander aux travailleurs et employeurs de respecter la loi lorsque lui-même n'intervient pas lorsqu'une société d'État dont il a l'entière responsabilité devant le

conseil des ministres « la viole impunément ».

« Le syndicat peut avoir recours au Tribunal du travail, a répété le ministre Tremblay, pour faire respecter ses droits et lorsqu'un tribunal aura décidé, la Société des alcools se conformera au jugement ».

Lundi dernier, un enquêteur du ministère du Travail a remis à son ministre Normand Cherry un rapport d'une cinquantaine de pages dans le-

quel il affirmait qu'entre le 9 octobre et le 2 novembre la Société des alcools du Québec avait violé les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail.

Le syndicat a demandé une injonction à la Cour supérieure pour faire cesser les pratiques de la SAQ en attendant que le Tribunal du travail se prononce sur la légalité des gestes de la société d'État.



PHOTO CP

Jamais le dimanche !

Le débat sur l'ouverture des magasins le dimanche a été animé au Québec ? En Alberta, c'est pire... si on en juge par ces photos. Une opposante extrêmement déterminée, Laurie Erickson, de Lethbridge, participait lundi soir à un autre de ces débats passionnés sur l'opportunité d'ouvrir ou non les commerces le dimanche. Ces débats attirent la foule qui remplit régulièrement la salle du conseil de ville de cette municipalité albertaine et ce, depuis un an !

Pallascio impute sa défaite à l'hostilité des médias

Le candidat défait n'exclut pas de demeurer le porte-parole du RSC

Jean-Pierre Proulx

BIEN QUE défait dans sa circonscription dimanche dernier, M. Michel Pallascio n'exclut pas la possibilité de demeurer le porte-parole du Regroupement scolaire confessionnel (RSC).

« Rien n'est exclu, a précisé au DEVOIR son porte-parole, M. Benoît Bessette. Si ses gens lui demandent, je crois bien qu'il va accepter ».

« Je ne quitte pas la scène politique, a dit pour sa part M. Pallascio en conférence de presse hier matin. Je reste membre du Regroupement scolaire confessionnel. Je garde toutes les portes ouvertes ».

En vertu de ses statuts, le RSC est composé de « tous les candidats » à l'élection, a dit M. Pallascio, donc de 21 personnes. Rien n'empêche donc qu'il demeure le porte-parole de sa formation, même s'il n'a pas été élu commissaire.

C'est, incidemment, la situation qu'a connue le MÉMO jusqu'ici puisque leur présidente, Mme Monique Mus-Plourde, puis après elle, M. Kenneth George, n'étaient pas commissaires.

Les candidats élus et défaits du RSC se réuniront bientôt, a ajouté M. Pallascio pour faire le post-mortem de l'élection, pour débattre du choix du porte-parole du RSC et préparer l'élection de l'exécutif de la CÉCM.

En vertu de la loi, il appartient au conseil des commissaires d'être son exécutif. Le caucus RSC n'avait pas encore arrêté son choix sur la personne qu'il entend proposer à la présidence de la CÉCM.

On a évoqué hier aussi la possibilité qu'un commissaire du RSC démissionne pour permettre la tenue

d'une élection partielle. En vertu de la nouvelle loi électorale scolaire, ce recours est dorénavant permis s'il reste moins de 12 mois à écouler avant la fin du mandat des commissaires. M. Pallascio n'a pas repoussé cette hypothèse et dit qu'elle serait étudiée au caucus.

M. Pallascio s'est par ailleurs employé à minimiser le recul qu'à connu son équipe à l'élection de dimanche. « Ce n'est pas une demi-victoire, a-t-il lancé. Le RSC est encore majoritaire. Nous étions douze commissaires RSC au moment de la campagne. C'est une belle victoire d'avoir conservé onze sièges ».

Le conseil sortant se composait effectivement de douze commissaires RSC, de quatre commissaires MÉMO et de trois indépendants. Il y a dorénavant onze commissaires RSC, neuf MÉMO et une indépendante puisque la CÉCM compte maintenant deux circonscriptions de plus.

M. Pallascio se félicite d'autant plus du résultat que, dit-il, la campagne a été difficile avec une couverture de presse « hostile », des éditoriaux « défavorables » et l'opposition de plusieurs milieux.

Il n'en a pas moins accepté la victoire de Mme Clara Pires dans son quartier. Il en a profité cependant pour faire siens les propos du président d'élection, M. André Mousseau, qui a décrié cette méthode permettant à un électeur non inscrit sur la liste électorale de voter pourvu que deux témoins attestent de sa qualité d'électeur.

« Le principe est très bon, a dit M. Pallascio, mais on l'a utilisé de façon abusive ». Néanmoins, il a insisté pour dire qu'il ne contestait pas la victoire de Mme Pires.

M. Pallascio a par ailleurs admis que la prise de position du RSC visant à promouvoir une immigration partageant les valeurs judéo-chrétiennes a pu constituer un « problème ». Il en a rejeté la faute sur les médias, qui dit-il, l'ont mal interprété.

Invité par ailleurs à commenter le sondage TVA-La Presse révélant que 52 % des Montréalais favorisent les commissions scolaires linguistiques, M. Pallascio a eu cette réponse classique : « On devra analyser les réponses ».

M. Pallascio ne s'empressait pas moins, durant la campagne, de brandir le sondage mené par LE DEVOIR en 1988 qui révélait qu'à cette

époque, les Québécois favorisaient majoritairement le maintien des commissions scolaires confessionnelles !

Si, enfin, il ne s'est pas présenté à la polyvalente Pierre-Dupuy dimanche soir, où l'attendait ses candidats défaits et victorieux, c'est que, dit-il, il était « épuisé » et qu'il voulait « rencontrer les bénévoles » de son quartier.

DUVET 149\$
EXXA MANTEAUX
550 PRÉSIDENT KENNEDY 843-6248
ST-JEAN, 1 PLACE DU MARCHÉ

HONDA DE SIGI 3 JOURS SEULEMENT

QUANTITÉ LIMITÉE

CRX ED835 Transp. et prép. inclus!
12 745\$

HATCHBACK EE285 5 PORTES
13 423\$
*Transp. et prép. inclus! AUTOMATIQUE

PRIX SUPER-SPÉCIAUX SUR LES 1991

ACCORD LX
PRIX À PARTIR DE
15 943\$*
*Prépar. et taxe en sus

A MONTRÉAL
1110, rue Bleury
Montréal, Qué.
879-1550

A LAVAL
266, boul. Labelle
Ste-Rose, Laval
625-1953

1100 SIGI
PIONNIERS DE L'ÉPARGNE!

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SMART & BIGGAR
AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone: (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Facsimile (514) 954-1396

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Les prix des montres Ebel commencent à 1125\$

EBEL
Les Architectes du Temps
LE CHRONOGAPHE

Seulement chez:

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1934
2195, rue Crescent • (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN Ebel Omega PATEK BREITLING

TREMBLANT CLASSE AFFAIRE

PROPOSEZ À VOS CLIENTS LE SOMMET ... BILLETS CORPORATIFS

Prenez une longueur d'avance sur la compétition. Un livret de 20 billets de ski corporatif vous permettra d'envoyer vos meilleurs clients skier "LA" montagne des Laurentides ...

\$520 Livret de 20 billets de ski, taxes incluses. Rabais sur volume.

RÉUNION - SKI
Combinez le plein-air à votre prochaine réunion d'affaires* ... et soyez plus productifs. Planifiez une réunion-ski au coeur de ce centre de ski alpin et de fond bien connu.

"CLUB D'HIVER MONT TREMBLANT"
Plus qu'une passe de ski**, votre carte de membre du "Club d'hiver Mont Tremblant" vous permettra de skier plus de 145 jours sur cette GROSSE montagne. De plus, vous bénéficierez de rabais et d'avantages spéciaux. Pour de plus amples informations, contactez nous sans frais :

de Mtl: 861-6165, 434-9005
extérieur: 1-800-461-8711

Station Mont Tremblant
Centre de ski, de conférence et de villégiature

* A compter de 79 \$ (par pers. occ.dbl.) avec 3 repas par jour, pause café et salle de réunion.
** A compter de 695 \$ pour un adulte jusqu'à un maximum familial de 1990 \$.

La Commission Bélanger-Campeau confrontée à des anglophones et des fédéralistes souverainistes

Pierre O'Neill

LA COMMISSION Bélanger-Campeau a fait du surplace, hier dans la région de la Montérégie, en accueillant plus d'une douzaine de témoignages hétéroclites, parfois incohérents, allant de souverainistes fédéralistes à des anglophones souverainistes.

Le plus controversé des mémoires déposés devant la Commission fut sans doute celui d'un groupe de citoyens anglophones de Saint-Bruno, qui a fait le procès du nationalisme québécois, en remontant jusqu'à l'époque de la grande noirceur lorsque Maurice Duplessis « faisait obstacle au cours normal de la justice » pour bâillonner ses adversaires. C'est à ce même courant répressif, selon eux, qu'appartient la motion votée par l'Assemblée nationale pour condamner le commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, qui avait évoqué l'humiliation de la minorité anglophone.

Les commissaires péquistes, Guy Chevette en tête, ont sursauté en entendant leur porte-parole affirmer que le vrai sens de la démocratie s'est parfois révélé fragile au Québec et que « les minorités ont grand besoin d'une protection constitutionnelle pour parer à la tyrannie de la majorité ».

Après s'être plaints de ne pas avoir accès dans leur langue aux services de santé et aux services sociaux et d'être écartés de la fonction publique, ces citoyens de Saint-Bruno ont rappelé à la commission que les grandes menaces à la démocratie viennent d'attitudes telles que le chauvinisme, la xénophobie, le fanatisme religieux, la démagogie et

l'autoritarisme. Un vieil ami à eux, le libéral Guy Bélanger, s'est dit choqué de leurs propos, que le président de la CSN, Gérard Larose, a comparés à de la « basse propagande ». Dans un élan un tant soit peu colérique, Guy Chevette a qualifié leur discours d'injuste, leur faisant remarquer que la minorité anglophone est mieux traitée que dans n'importe quel pays du monde.

Puis, ce fut un grand moment de réjouissance pour les libéraux, quand l'ancien député péquiste de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau, est venu faire un pied de nez à la souveraineté de Jacques Parizeau, en expliquant aux commissaires que le véritable modèle politique de l'avenir, c'est « le cadre confédéral, la souveraineté-association », avec un parlement supranational à Ottawa, dont les députés pourraient être élus au suffrage universel. Agacé par la suggestion, le député péquiste Jacques Brassard lui a répliqué qu'un Québec souverain n'aurait pas à s'embarrasser d'un parlement supranational sans pouvoirs et qu'un seul gouvernement québécois suffirait pour gérer les affaires de la nation.

Plus tôt dans la journée, le député de Chambly, Philippe Edmonston, pris en serre entre l'électorat à majorité souverainiste de son comté et le caucus fédéraliste anglophone du NPD, a tenté de redéfinir sa position constitutionnelle personnelle. « Je propose qu'un ensemble spécifique de juridictions soit délégué à Ottawa avec les pouvoirs d'imposition appropriés et que le Québec soit souverain dans toutes les juridictions qui ne sont pas spécifiquement déléguées à Ottawa, renversant ainsi les arrangements actuels. Je propose que ces

arrangements soient mis en place pour le Québec et que d'autres provinces soient libres de retenir les arrangements actuels. Je suis en faveur d'un arrangement symétrique, dans lequel chaque province et chaque région seraient traitées de façon appropriée ».

Les commissaires péquistes ont finalement eu leur revanche sur les libéraux quand quatre anglophones, dont l'ancien député péquiste David Payne, ont livré un long plaidoyer souverainiste. Le mémoire de l'« Association des anglophones dans un Québec indépendant » suggère à la Commission Bélanger-Campeau de résister à la tentation de proposer une solution constitutionnelle à mi-chemin entre le statu quo et la souveraineté. « Elle doit plutôt analyser les moyens par lesquels un Québec souverain pourrait améliorer l'économie québécoise et quelles sortes de liens devraient unir le Canada et le Québec dans l'avenir. Ce n'est pas le mandat de la Commission d'essayer de faire ce que Meech n'a pas réussi à faire. C'est le moment d'éclaircir le sens véritable d'un Québec souverain et d'indiquer quelles seront les garanties constitutionnelles des minorités linguistiques et culturelles ».

Également souverainiste, l'écrivain Yves Beauchemin a eu ce commentaire caustique lorsqu'un commissaire l'a interrogé sur le sort des minorités francophones au Canada anglais. « Les francophones hors-Québec, ça me fait penser à un cadavre encore chaud. Je le dis avec une profonde tristesse, mais le sort des francophones hors-Québec, ça fait longtemps qu'il est réglé ».

Le mémoire de l'ancien ambas-

sadeur du Canada à Paris, Michel Dupuy, résident de la Rive-Sud, relatait les efforts que le Québec a mis à être reconnu sur la scène internationale, mettant l'accent sur les tensions qui ont marqué cette période sous Pierre Trudeau. En cours d'exposé, il a prétendu que le fédéral a finalement aidé le Québec à créer son identité internationale. « Au risque d'en surprendre plus d'un, je dirais que le gouvernement fédéral, délibérément, et parfois par inadvertance, a été un des principaux agents de la percée internationale du Québec ». Prétention contestée par un autre ex-ambassadeur, le député péquiste François Beaulieu.

Même la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires a demandé à être entendue par la Commission Bélanger-Campeau. Ses porte-parole n'ont pas suggéré de choix constitutionnel. Ils ont plutôt demandé que la Commission, à travers les valeurs qui orienteront son choix, considère comme une priorité le maintien d'un monde rural économiquement et socialement viable. La Corporation recommande également que la cohérence ou l'intégration des législations actuellement fédérales et québécoises sur la santé animale, particulièrement sur la question des médicaments vétérinaires, fasse l'objet d'un examen particulier.

Enfin, le Conseil culturel de la Montérégie recommande que le Québec, pour sauvegarder sa souveraineté culturelle, décide de ses participations aux institutions et aux entreprises canadiennes de communication. Et que ces participations soient négociées « d'égal à égal » avec le reste du Canada.



Discours du trône en Ontario

Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Lincolnton Alexander, a lu hier le Discours du trône du premier ministre néo-démocrate, M. Bob Rae. Le premier ministre a souligné que son gouvernement devait faire face à la musique et aux dures réalités économiques.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mme Thatcher

majorité absolue des 372 voix du groupe parlementaire et distancer son adversaire de 56 voix.

Elle a rempli la première condition, mais quatre voix lui ont manqué pour qu'elle parvienne à satisfaire à la seconde.

La Dame de fer a annulé une conférence de presse prévue ce matin à Paris. Des responsables britanniques ont déclaré qu'elle repartirait directement pour Londres après avoir signé le document final du sommet de la CSCE.

Elle se présentera cet après-midi devant la Chambre des communes pour faire une déclaration sur le sommet.

Quelques heures avant le vote, le Parti travailliste avait déposé à la Chambre des communes une motion de censure qui sera probablement débattue demain.

Le leader travailliste Neil Kinnock a expliqué ce geste par la division au sein du Parti conservateur. « Margaret Thatcher n'est plus en état de gouverner », a-t-il déclaré.

L'issue du scrutin d'hier pourrait se faire ressentir sur les marchés financiers et entraîner une légère baisse de la livre sterling.

« De devoir aller jusqu'à un deuxième tour est le pire des résultats pour la livre. Les investisseurs

internationaux ne vont pas aimer cela », a estimé un spécialiste de la finance.

◆ Québec

blée. « Qui dit subvention, dit temporaire, a soutenu le ministre au cours d'un entretien avec LE DEVOIR hier soir. Ce que je veux c'est une solution permanente qui résiste aux fluctuations budgétaires », dit-elle.

Mme Frulla-Hébert ne s'oppose pas cependant à ce que le ministère des Finances propose d'autres manières d'aider le milieu de l'édition que l'exemption de la taxe. En fait elle s'en remet à son collègue Gérard D. Levesque pour trouver des solutions réalistes. « Après tout, c'est eux qui savent si l'exemption du livre aurait un impact sur d'autres secteurs », dit-elle.

(L'un des arguments de ceux qui s'opposent à l'exemption, c'est qu'une pareille décision pourrait inciter d'autres secteurs à se faulxer dans la brèche ainsi créée pour réclamer à leur tour une exonération.)

Ce qui compte pour la ministre, c'est que « ce soient les consommateurs qui bénéficient de l'aide en bout de ligne ». « Il ne faut pas que le livre coûte plus cher, dit-elle, afin d'éviter toute baisse du volume des ventes » et ainsi maintenir l'industrie québécoise du livre en bonne santé. Sans s'étendre sur le sujet, elle évoque la possibilité d'instaurer un crédit d'impôt, comme il en existe déjà un pour aider les étudiants à couvrir le coût d'achat de leurs livres scolaires.

Le rapport préliminaire du comité interministériel (formé de représentants des Finances, des Affaires culturelles, du Revenu, de l'É-

ducation et de l'Enseignement supérieur), dont Mme Frulla-Hébert a pris connaissance, confirme, dit-elle, que notre industrie de l'édition est fragile. L'imposition des nouvelles taxes entraînerait selon ce rapport une baisse des ventes de 15 à 20 %.

L'Association des libraires du Québec soutient quant à elle que ces nouvelles taxes — c'est la première fois que le livre est assujéti à une taxe depuis la création du Canada en 1867 —, entraînera la fermeture d'une centaine des 350 librairies au Québec.

Depuis quelque temps les appels à la Coalition contre toute taxe sur le livre s'étaient multipliés, même au sein de la députation libérale. Le 28 novembre, la coalition viendra à Québec présenter une pétition de 200 000 signatures recueillies notamment durant le Salon du livre de Montréal, le week-end dernier.

Si le livre n'est pas exempté de la taxe de vente, se console Mme Frulla-Hébert, « au moins nous aurons fait accepter par les Finances que notre industrie sera fortement pénalisée et qu'elle a besoin d'aide ».

◆ L'Ontario

■ décréter un moratoire de trois ans sur la construction de nouvelles centrales nucléaires. Entretemps, la construction de la centrale de Darlington, à l'est de Toronto, sera parachèvement;

■ augmenter le salaire minimum pour qu'il atteigne 60 % du salaire moyen versé par les entreprises pour se stabiliser à cinq de sept dollars au cours des prochains années;

■ réformer l'assurance-automobile

en s'inspirant notamment du régime du Québec;

■ déposer un projet de loi sur l'équité salariale pour assurer une plus grande participation des femmes au sein de la fonction publique provinciale;

■ créer une commission sur la réforme fiscale;

■ poursuivre une importante réforme sociale;

■ déposer un projet de loi sur les conflits d'intérêts visant les cadres, hauts fonctionnaires et ministres;

■ déposer un projet de loi sur l'eau potable;

■ créer un fonds de soutien du revenu des travailleurs;

■ présenter une charte des droits environnementaux;

■ et à présenter un projet de loi visant l'amélioration des congés de maternité et des congés parentaux.

◆ Ottawa

mettre en branle le comité fédéral « d'examen » des impacts environnementaux prévu dans la Convention, le Comex, a déçu grandement hier les Cris et leurs alliés écologistes qui n'hésitaient pas à parler de trahison pure et simple.

M. Robinson ajoute, en deuxième lieu, qu'Ottawa doit s'incliner et reconnaître à Québec la possibilité de scinder en deux l'étude de la route d'accès de celle des futurs grands ouvrages pour les fins de l'examen « provincial » prévu dans la Convention.

Mais la prérogative de Québec de dicter ses priorités dans son canal d'évaluation n'a pas empêché Ottawa d'amorcer séparément depuis quelque temps l'étude des infrastructures d'accès « en vertu du Processus fédéral d'examen des évaluations environnementales (PFEE) », révèle en troisième lieu la lettre de M. Robinson.

Cette procédure vise les projets autres que ceux d'Ottawa à la Baie James. Elle régit le travail des grandes commissions indépendantes et publiques à qui Ottawa confie l'examen des projets touchant ses compétences constitutionnelles sur les poissons, les mammifères marins, les oiseaux migrateurs et l'écologie générale de la Baie d'Hudson.

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Robert De Cotret, devait confirmer lui aussi la position du président de son organisme d'évaluation qui est aussi l'Administrateur fédéral de la Baie James.

« S'il n'y a pas d'impacts négatifs sur l'environnement et que le Québec veut construire une route, alors il peut toujours construire une route, mais ça pourrait être une route qui va nulle part », a dit le ministre, confirmant ainsi que la procédure d'Ottawa forcera Québec en fin de compte à un examen final et global du dossier.

En clair, Ottawa ne veut plus participer aux évaluations faites par les comités restreints prévus dans la Convention de la Baie James. Il fonce carrément dans l'évaluation qui régit les commissions du BFEE. Et il laisse toujours la porte

ouverte à Québec pour participer à cet exercice indépendant des parties en cause : il invite Québec à entrer rapidement l'entente de principe qui prévoit un examen conjoint au niveau du BFEE.

Mais l'opposition fédérale et les porte-parole du mouvement écologiste estiment qu'Ottawa a baissé pavillon devant Québec.

« On va être dans la même position que sur Rafferty-Alameda. On ne doit pas amorcer les travaux avant d'avoir tout évalué », dénonce le critique libéral Paul Martin.

La semaine dernière, un tribunal de Saskatchewan déboutait Ottawa qui demandait une injonction pour suspendre la construction des barrages Rafferty et Alameda, le temps de terminer l'évaluation environnementale des deux dossiers. Le juge a statué que les projets étaient trop avancés (80 %) pour les arrêter même pour une évaluation environnementale dont la Cour fédérale dit qu'elle est impérative. Hier, le comité consultatif sur l'environnement de la Baie James a dit que la décision d'Ottawa de laisser aller Québec avec une évaluation séparée pour la route d'accès pourrait avoir les mêmes conséquences.

Une source fédérale bien au fait du dossier au sein d'Environnement Canada expliquait que l'effet serait exactement le contraire : « Que Québec lance une évaluation séparée dans des comités restreints qu'il tient en laisse, c'est son affaire. Nous nous pencherons sur le dossier de la route si c'est le premier qu'ils nous présentent. Mais on l'examinera à la manière prévue dans nos règlements, c'est-à-dire qu'on va regarder la cravate qu'on nous présente, mais qu'on va aussi tirer dessus jusqu'à voir l'air au grand complet de celui qui la porte. Québec choisit le point de départ avec une évaluation séparée. Nous choisirons le point d'arrivée ».

Il y a un an, soit le 23 novembre 1989, M. Robinson écrivait au vice-président Environnement d'Hydro-Québec, M. Daniel Dubeau, pour lui dire que le projet Grande-Baleine relevait à la fois du grand processus d'évaluation, le PFEE, et du processus dans les comités plus restreints prévus par la Convention. Sa lettre de cette semaine, qui interdisait à son représentant dans un de ces comités de participer à quelque vote que ce soit, n'a pas fait l'affaire des Cris. La décision d'Ottawa, prise sur la foi d'un avis juridique émis par le procureur général du Canada, fait qu'il ne participera à l'avenir qu'à un seul processus, le sien en propre, et non plus aux comités sur lequel siègent les Cris.

Ces derniers ont expliqué hier en conférence de presse qu'ils pourraient bien devoir aller devant les tribunaux pour forcer Ottawa et M. Robinson à mettre en branle les comités fédéraux prévus dans la convention de la Baie James, comme si Grande-Baleine était un projet fédéral. Ils n'ont toutefois pas dit quand ils poseraient un tel geste, se contentant de dire qu'ils avaient déjà quatre grandes contestations juridi-

ques en marche devant les tribunaux en rapport avec cette affaire.

Niant que l'affaire pourrait dégénérer en violence, les porte-parole des Cris, dont l'avocat James O'Riley, ont laissé entendre que plusieurs bandes cries pourraient jeter prochainement les bases de lois et de systèmes juridiques indépendants, voire concurrents à ceux des Blancs dans ces territoires. Sans le dire carrément, ils ont laissé entendre que les bandes cries pourraient envisager une déclaration d'indépendance politique pure et simple.

À Québec, le ministre de l'Environnement ne donnait pas l'impression d'un ministre qui vient d'obtenir un feu vert d'Ottawa. Balayant les interprétations rapides des journalistes, le ministre a fait remarquer que la lettre du président du BFEE ne laisse pas le Québec agir à sa guise, mais réaffirme plutôt la juridiction d'Ottawa dans ce dossier.

Selon M. Paradis, pour la partie d'évaluation qui relève de lui, le dossier a franchi certaines étapes administratives importantes.

Mais, dit-il aussi, il sera impossible de lancer les travaux d'infrastructures routières au début de 1991 car il reste de nombreuses étapes à parcourir même si le rythme s'accélère au plan administratif dans le dossier.

21 novembre

par la PC et l'AP

1988: les Conservateurs de Brian Mulroney remportent les élections générales au Canada.

1987: cinq personnes périssent dans le naufrage de leur bateau-moteur près des Îles-de-la-Madeleine.

1986: affrontements entre Palestiniens et miliciens chiites, près de Saïda, dans le sud du Liban: 16 morts.

1983: grève générale en Bolivie à la suite de l'annonce de mesures d'austérité économique.

1980: incendie dans un casino-hôtel de Las Vegas (Nevada): 75 morts.

1979: Pierre Trudeau démissionne comme leader du parti libéral fédéral.

1977: un cyclone fait 3000 morts dans le Sud-Est de l'Inde, où des villages entiers sont balayés par un raz-de-marée.

1956: l'Assemblée générale de l'ONU condamne l'intervention soviétique en Hongrie.

1955: fondation du Mouvement coopératif acadien.

1913: le village de Sainte-Marie de Beauce est rasé par le feu; plus de 150 maisons sont détruites.

1906: six personnes meurent quand une barge à vapeur est engloutie au large de l'île de Toronto.

1899: le premier véhicule automobile circule à Montréal.

1877: l'Américain Thomas Edison annonce l'invention du phonographe.

Ils sont nés un 21 novembre: le poète italien Carlo Fragoni (1692-1768); l'écrivain et philosophe français Voltaire (1694-1778); l'actrice américaine Viviane Blaine (1921); Howard Pawley, ex-premier ministre du Manitoba (1934).

DONNEZ-MOI DES AILES



Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres. En lui ouvrant votre cœur, vous lui donnerez des ailes.



Marc-André Coallier

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5, Tél.: (514) 937-6171



RÉSULTATS

photo-quebec



Tirage du 90-11-19

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 90-11-21

8	9	10	12	15
18	20	21	22	26
28	33	38	45	47
49	50	60	61	66

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS



Ambulance St-Jean

Les producteurs laitiers du Québec risquent de perdre 21 % de leurs revenus à cause du GATT

Claude Turcotte

LE REVENU net des producteurs laitiers québécois pourrait diminuer de plus de 21 % dans la onzième année d'application des mesures du GATT si deux éléments contenus dans les propositions soumises à la table des négociations multilatérales par le gouvernement canadien étaient maintenus et appliqués pleinement.

Cette conclusion est celle du Groupe de recherche en économie et politique agricole (GREPA), de l'université Laval, dans le cadre d'une étude menée pour évaluer les impacts de nouvelles règles agricoles internationales, à supposer bien sûr que les pays membres du GATT parviennent à s'entendre lors des séances ultimes de négociations qui en principe doivent avoir lieu dans quelques semaines à Bruxelles.

M. Michel Morisset, directeur du GREPA, et son équipe se sont appliqués à voir comment le revenu net

des producteurs laitiers québécois serait affecté d'une part par une réduction, étalée sur 10 ans, de 50 % du subside de 6 cents le litre (ou de 6,03 \$ l'hectolitre) pour le lait de transformation, et d'autre part par une ouverture des frontières permettant une hausse de 2 % des importations des produits laitiers, ce qui porterait alors les importations totales à environ 5 %.

Partant de là, les chercheurs ont considéré trois scénarios concernant la répartition du fardeau financier qui découlerait de l'application de ces deux mesures. À supposer que ce fardeau soit entièrement refilé au consommateur par le biais d'une hausse de prix, il y aurait tout de même, à la onzième année, une baisse de 9,5 % du revenu net des producteurs laitiers, ce qui s'expliquerait alors par la diminution de sa production pendant les dix années précédentes, de manière à s'ajuster à un marché plus restreint. Pendant la première décennie de ce GATT agricole, les producteurs auraient pu ajouter, à leurs revenus de vente de lait, d'autres revenus provenant de la vente de vaches devenues non néces-

saires, de foin, d'équipements, etc. Un tel écoulement d'actifs serait nécessaire pour maintenir la rentabilité de la ferme. Mais après dix ans, tout ce qui devrait être écoulé l'aurait été, de telle sorte que le producteur ne pourrait plus compter que ses revenus laitiers proprement dits.

En vertu d'un second scénario fondé sur le même raisonnement mais qui prévoit un partage du fardeau financier à 50/50 entre le consommateur et le producteur, on arriverait alors à la onzième année à un revenu net en baisse de 15,3 % pour le producteur laitier. En dollars de 1988, cela voudrait dire que le revenu net moyen d'un producteur tomberait de 25 700 \$ à 21 800 \$. Ce calcul ne tient compte d'aucune indexation.

Enfin, un troisième scénario, qui est le plus sévère, prévoit que tout le fardeau financier devrait être assumé par le producteur. Dans ce cas, son revenu net connaîtrait une chute de 21,6 %, c'est-à-dire que son revenu net aurait glissé de 25 700 \$ en 1988 à un peu plus de 20 000 \$ en 2001.

Il va sans dire qu'une baisse de re-

venu net, quel que soit le scénario envisagé, aurait un impact « non négligeable », soulignent les auteurs de l'étude, puisque cette baisse ne serait pas répartie également et certains groupes risqueraient forcément d'être plus affectés que d'autres.

L'Union des producteurs agricoles et la Coopérative fédérée de Québec ont déjà énoncé, dans un mémoire qui fait largement consensus au Québec, une position selon laquelle les importations cumulatives de produits laitiers ne devraient pas dépasser 3 % du marché canadien, ce qui est 2 % de moins que la proposition soumise par le Canada au GATT.

Par ailleurs, les organismes agricoles québécois font une nette distinction au chapitre des soutiens agricoles entre les subventions directes à l'exportation qu'ils condamnent et les soutiens internes. Selon eux, l'ensemble des programmes appliqués au Québec représente en moyenne 15 % des revenus bruts agricoles et n'a en aucune façon d'effets distorsionnaires sur la production et la commercialisation. C'est toutefois là un sujet de discussion qui reste très ouvert au GATT.

La Fédération des caisses de Montréal songe aux primes de rendement

Jean-Pierre Legault

LA FÉDÉRATION des caisses populaires Desjardins de Montréal envisage d'instaurer un régime d'intéressement pour l'ensemble des employés des caisses affiliées. Ces primes au rendement visent à les associer au « dépassement des objectifs d'affaires » de leur employeur.

Cette rémunération d'intéressement sera d'abord expérimentée dans un nombre limité de caisses populaires « afin d'en valider les conditions de réussite » et sera, par la suite, proposée à l'ensemble des caisses affiliées.

Les recommandations de la Fédération en matière de rémunération sont en fait les balises dont les caisses doivent s'inspirer pour leur politique locale de rémunération en vertu du règlement 5,5 b de régime interne de la Fédération.

Le Conseil d'administration n'a pas encore donné son aval à la proposition sur le régime d'intéressement qui refait régulièrement surface au sein du Mouvement Desjardins depuis quelques années, particulièrement pour les cadres supérieurs.

L'adoption d'une telle politique par l'une des constituantes du Mouvement Desjardins provoquera de vifs débats autour des valeurs propres et des objectifs poursuivis par le Mouvement. D'autant que cette question est soulevée par la plus importante fédération quant à ses actifs et par la seule qui ait sa propre charte.

La Fédération de Montréal, aux prises avec une hausse de son ratio coûts de main-d'œuvre/actifs, craint une détérioration de sa compétitivité. Dans ce contexte, cette fédération veut réduire ses coûts administratifs et « spécialement ceux de la main-d'œuvre ». Elle compte atteindre cet objectif en améliorant sa productivité comme organisation, en produisant des orientations de rémunérations de façon à soutenir ses objectifs stratégiques et sa capacité concurrentielle et appelle les caisses à la vigilance sur l'augmentation des masses salariales consenties aux employés.

Devant les hausses des conditions salariales dans le secteur bancaire, la Fédération de Montréal estime que le « marché de référence » pour la rémunération doit être ce secteur et non plus le « marché toute entreprise québécois ».

Guerre au dollar en URSS

MOSCOU (AFP) — Le Parlement soviétique a officiellement déterré hier la hache de guerre contre le tout-puissant dollar, en passe de devenir une véritable monnaie parallèle en Union soviétique, en adoptant un projet de loi interdisant sur tout le territoire de l'Union l'utilisation des devises étrangères pour les transactions commerciales.

En réaffirmant ainsi que le rouble est la seule monnaie légale dans toute l'Union soviétique, les autorités de Moscou ont également souhaité étouffer dans l'oeuf les velléités de certaines républiques de mettre en place leur propre monnaie.

Le projet de loi sur la réglementation des monnaies étrangères, approuvé hier en première lecture par le Conseil des nationalités autorise les citoyens soviétiques à acheter ou vendre des devises étrangères à des taux fixés par les marchés des changes ou lors de ventes aux enchères. Mais, selon les termes de ce texte, l'utilisation de dollars ou de devises fortes sera interdite pour toutes les opérations commerciales intérieures, exceptées celles entre banques.

La crise économique qui frappe actuellement l'URSS, provoquant des pénuries dramatiques dans tout le pays, a favorisé le développement d'un marché noir, dont « l'étalon monétaire » se révèle être la devise américaine.

Second point important du projet de loi voté hier : le Parlement fédéral aura désormais compétence pour fixer un plafond à la dette extérieure du pays.

En 1989, le déficit commercial de l'URSS avait atteint 3,4 milliards de roubles. Mais, au cours du seul premier semestre de 1990, ce chiffre a plus que doublé, s'établissant à 7,8 milliards de roubles, a rapporté récemment le journal *Ekonomika i Jizn*.

Pour accélérer le remboursement de cette dette extérieure, le président Mikhaïl Gorbatchev a mis en place au début du mois de novembre un système de contrôle des devises fortes, afin de déterminer des priorités à l'importation et de favoriser les exportations susceptibles de ramener des devises fortes à l'URSS.

GATT: progrès sur la protection de la propriété intellectuelle

GENÈVE (AFP) — Des progrès importants ont été accomplis dans les négociations commerciales de l'Uruguay Round du 3 au 7 décembre à Bruxelles. Les négociateurs de Genève ont réussi également à débloquer un autre dossier délicat, celui du textile et de l'habillement, qui représente près de 10 % du commerce mondial et intéresse au premier chef les pays en voie de développement.

Les grandes lignes de ce projet, permettant de tourner le dos à 30 ans de pratiques protectionnistes fondées sur l'accord multilatéral (AMF), ont été arrêtées, mais les ministres à Bruxelles devront définir la durée de la période de transition pour le démantèlement de l'AMF (les propositions vont de 6 ans et demi à 15 ans).

On précise au GATT que le projet ne mentionnera pas la proposition américano-canadienne visant à substituer des quotas globaux aux quotas nationaux, bien que celle-ci n'ait pas été formellement rejetée.

On rappelle de mêmes sources qu'un certain nombre d'autres dossiers sont considérés également comme plus ou moins réglés. On cite parmi ceux-ci la révision des procédures en matière de licence d'importation, les obstacles techniques au commerce, l'évaluation en douane, les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que la révision d'un certain nombre d'articles de l'Accord général.

En revanche un certain nombre d'autres volets comme ceux de l'agriculture ou des mesures antidumping sont toujours dans l'impasse totale. D'autres continuent de présenter de sérieuses difficultés, comme celui des services et les ministres du Commerce des quelque 107 pays qui participeront au marathon final de Bruxelles auront à prendre de nombreuses décisions politiques, cruciales pour l'évolution du commerce mondial.

La crise du Golfe aiguise la convoitise des compagnies pétrolières pour l'URSS

Isabelle Hourcade

de l'Agence France-Presse

PARIS — La crise du Golfe et les incertitudes au Moyen-Orient renforcent l'intérêt des compagnies pétrolières occidentales pour l'Union soviétique, qui leur apparaît comme le nouvel Eldorado pétrolier de la fin du siècle, selon les analystes pétroliers.

« L'Union soviétique est le grand espoir du monde pétrolier, car elle recèle un potentiel dont on ne connaît pas les limites », estime M. Peter Bogin, de la firme américaine de consultants Cambridge Energy Research Associates.

La convoitise des compagnies est aiguisée par le fait que des régions

entières sont pratiquement inexploitées, notamment en Sibérie et au large des côtes sibériennes mais aussi dans des zones de production plus traditionnelles, comme le pourtour de la mer Caspienne.

Pour l'Union soviétique, l'apport de technologies étrangères est une urgence. Le délabrement de ses équipements et l'endommagement des gisements, exploités à tort et à travers, sont tels qu'ils menacent son approvisionnement interne et ses exportations, principale source de devises.

L'URSS est depuis plusieurs années le premier producteur mondial de brut. Mais, selon des économistes soviétiques, la production, qui avait déjà chuté de 15 millions de tonnes l'an dernier, devrait encore baisser en 1990, passant de 610 millions de tonnes en 1989 à 585 mt cette année et le déclin devrait se poursuivre l'an prochain.

La compagnie publique française Elf Aquitaine fait figure de pionnier. Elle a signé la première un accord d'exploration et de production qui lui ouvrirait en cas de découverte l'accès à des réserves dans la zone Pricaspienne, au nord-ouest de la mer Caspienne.

Chevron cherche toujours de son côté à finaliser un accord avec les Soviétiques pour exploiter le gisement géant de Tengiz (nord-est de la Mer Caspienne), à la géologie particulièrement complexe. Norvégiens et Finlandais s'intéressent au gaz de la mer de Barents. D'autres se limi-

tent pour le moment à offrir une aide technologique, tout en gardant un oeil sur l'ouverture de nouvelles zones à la prospection ou l'exploitation étrangères.

Mais le chemin qui mène à l'URSS reste parsemé d'embûches. Les compagnies pétrolières doivent suser le risque politique d'un éclatement de l'Union.

La remise en état de l'industrie soviétique nécessitera en tout état de cause un apport massif en capitaux. Or, tant que le rouble ne sera pas convertible, les compagnies étrangères ne pourront financer leurs investissements que par l'exportation du brut, ce qui suppose qu'elles soient libres de commercialiser elles-mêmes une partie de la production.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1666.10 - 11.38
TSE-300	3107.20 - 25.79
Dow Jones	2530.20 - 35.15
Dollar canadien (US Cents)	86.28 + .32
Or (New York-US\$)	377.60 - 3.80

(PC)

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU

DEVOIR

842-9645

SPECIALITÉS ITALIENNES PÂTES FRAÎCHES

Restaurant Gaetano Di Milano

LE MIDI, PRIX À PARTIR DE 4,50 \$ à 6,70 \$

867, Ontario est Montréal, Québec Le soir ouvert du mardi au dimanche Tél: 525-0623

NOUVEAU! OUVREZ LE MIDI DU MARDI AU VENDREDI!

PEUGEOT DE LAVAL

BERLINE EUROPÉENNE DE GRANDE CLASSE

SEULEMENT **18 995 \$** A.C. Inclue

Frais de transport et de préparation et taxes en sus.

Service de pièces et de débousselage

PEUGEOT 405 DL

331-6554 681-3380

1740, boul. LABELLE CHOMEDEY LAVAL

TOUJOURS AU MÊME ENDROIT DEPUIS 21 ANS

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Carole Lafrance

M. Jack Sinclair, président du conseil de la Chambre de Commerce du Canada, est heureux d'annoncer que Mme Carole Lafrance, présidente de CALA à Montréal, a été élue administratrice de la Chambre de Commerce du Canada.

La Chambre, qui représente 170 000 entreprises d'un bout à l'autre du pays, est l'association commerciale la plus grande et la plus représentative du Canada.

ACTIVEZ VOTRE REER DÈS MAINTENANT

C'EST PLUS PROFITABLE!

+1/4 % jusqu'au 31 déc. '90

Le Trust Général met du succès dans vos affaires

TRUST GÉNÉRAL

1,50%*

* Ce taux peut changer sans préavis. 1 an, intérêt annuel

Place du Carrefour Laval 682-3200
5993 boul. Gouin O. Montréal 745-1515
993 boul. St-Jean, Pointe-Claire 694-5670
Centre Rockland, Ville Mont-Royal 341-1414

1 Vincent d'Indy, Outremont 739-3265
1220 rue Laurier O., Outremont 372-4777
Place Ville-Marie, Montréal 861-8383
1100 University, Montréal 871-7200

Place d'Anjou, Anjou 355-4780
Carrefour Angrignon, Lasalle 356-0730
Place Portobello, Brossard 466-2500
291 boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert 466-8666

321 rue St-Charles Borromeo, Joliette 752-6666
7272 boul. Maurice Duplessis
Rivière-des-Prairies 643-4040

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Lénine a ordonné l'exécution du Tsar

MOSCOU (Reuter) — Vladimir Lénine, fondateur de l'État soviétique après la révolution bolchévique de 1917, a autorisé en 1918 l'exécution du Tsar Nicolas II et de sa famille, si l'on ne croit les révélations d'un auteur soviétique. Dans une interview à l'hebdomadaire *Arguments et faits*, Edouard Radzinski déclare que les dirigeants bolchéviques de la ville de Iekaterinbourg ont demandé l'approbation de Lénine et du chef de l'État, Yakov Sverdlov, avant d'exécuter le Tsar et ses proches, le 16 juillet. Il dit avoir découvert, dans un musée de Kouibychev, sur la Volga, trace du message d'un homme qui a envoyé le télégramme autorisant l'exécution, signé de Lénine et Sverdlov. « Ainsi, nous pouvons établir que dans la nuit du 16 juillet, Lénine et Sverdlov ont signé un télégramme à destination d'Iekaterinbourg au sujet de l'exécution de la famille royale ». « Pendant 72 ans, un mythe a existé, qui veut que la décision ait été prise par les autorités de Iekaterinbourg et que Lénine et le gouvernement à Moscou n'en aient été informés qu'après », a-t-il ajouté. Le Tsar Nicolas II, sa femme Alexandra, leurs trois filles, leur fils Alexei et quatre personnes de leur suite avaient été abattus dans la cave d'une boutique de Iekaterinbourg, une ville de l'Oural qui s'appelle aujourd'hui Sverdlovsk.

Victoire tchadienne

NDJAMENA (Reuter) — Les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) ont repris hier la ville de Tiné, à la frontière soudanaise, et ont « mis en débandade les forces d'agression », a annoncé le Haut commandement militaire tchadien. Le communiqué indique que les FANT sont « déterminées à relever le défi en pourchassant les mercenaires jusqu'à leur anéantissement », mais ne fournit aucun bilan des combats. Le gouvernement tchadien avait déjà annoncé la reprise de Tiné le 11 novembre, au lendemain d'une attaque des rebelles, qualifiés de « hordes de mercenaires de la Légion islamique » libyenne par Ndjaména. Le Tchad avait déclaré samedi que les combats avaient repris dans trois localités, Guéréda, Iriba et Tiné, attaquées par les rebelles le 10 novembre. La durée des combats semble indiquer que les rebelles sont plus puissants que ne veut l'admettre Ndjaména. Les rebelles sont dirigés par Idriss Déby, ancien chef d'état-major des FANT. Après l'échec du coup d'État du 1er avril 1990 contre le président Hissène Habré, dont il était l'un des instigateurs, Idriss Déby avait fui au Soudan.

Îles Spratleys : le Vietnam veut négocier

HANOI (AFP) — Le Vietnam a rappelé hier à la Chine les engagements qu'elle a pris récemment à propos des îles Spratleys, objet de conflit entre Hanoi et Pékin, et réaffirmé qu'il était prêt à négocier avec elle de façon pacifique sur la question. Se référant à des propos qu'aurait tenu récemment des officiels chinois au cours d'un séminaire consacré à la défense des Spratleys, le quotidien des forces armées *Quan Doi Nhan Dan* réplique qu'ils sont contraires à ce qu'avait déclaré en août à Singapour le premier ministre chinois Li Peng. « La partie chinoise a affirmé que tout acte et tentative d'agression, d'occupation et de division sur notre archipel des Spratleys ne sera toléré », écrit le *Quan Doi Nhan Dan*. « Ce fait est contraire aux déclarations du 12 août du premier ministre Li Peng qui a dit, affirme le journal, que la Chine est prête à normaliser ses relations avec le Vietnam et à discuter des problèmes comme celui des Spratleys ». L'archipel des Spratleys, composé d'une quantité incalculable d'îlots, est également revendiqué par la Malaisie, les Philippines et Taïwan.

Sommet maghrébin en janvier

TUNIS (Reuter) — Le prochain sommet des chefs d'États de l'Union du Maghreb arabe (UMA) est prévu en janvier en Libye. Ghazi Hidouci, ministre algérien des Finances, dont le pays assure actuellement la présidence de l'UMA, s'est entretenu hier à Tunis avec le ministre tunisien des Affaires étrangères, Habib Boularès, des questions de complémentarité économique en vue de ce sommet. L'UMA, créée en 1989 sur le modèle de la Communauté économique européenne, regroupe les cinq pays d'Afrique du Nord : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

Optimisme en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le responsable de la mission d'observation des Nations unies pour les élections générales du 16 décembre prochain en Haïti, l'ambassadeur Joao de Medeiros (Brésil), s'est déclaré hier « de plus en plus optimiste » quant au succès du déroulement du scrutin. L'ambassadeur s'est félicité de la bonne collaboration des autorités haïtiennes, sans distinction, affirmant qu'il ne croyait pas à une répétition des événements sanglants du 29 novembre 1987 lors de l'interdiction brutale des élections par des éléments néo-duvaliéristes avec la complicité des responsables militaires de l'époque. M. de Medeiros a affirmé de plus que la mission d'observation de l'ONU n'avait jamais reçu de menace et que les critiques émises sur sa présence dans le pays par certains médias faisaient partie du jeu démocratique. Le diplomate, qui avait à ses côtés le général Gabriel Zulfiani (Canada), chef de la mission des experts en sécurité des Nations unies, a souligné enfin « l'accueil chaleureux que le peuple haïtien avait réservé aux observateurs onusiens dans tout le pays ».

Intervention libyenne demandée

NICOSIE (AFP) — Trois ministres africains dépêchés à Tripoli au nom des chefs d'État membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont demandé hier au dirigeant libyen Mouammar Kadhafi d'« user de son influence morale et de son leadership africain pour ramener la paix au Libéria », a annoncé l'agence libyenne JANA, reçue à Nicosie. Cette demande a été transmise au ministre libyen des Affaires étrangères, M. Ibrahim al-Béchari, par ses homologues du Ghana, de Gambie et du Nigéria qui l'a reçue hier à Tripoli. Un communiqué de la CEDEAO avait annoncé le 12 novembre la visite à Tripoli de la délégation tripartite pour discuter avec le colonel Kadhafi des moyens de mettre un terme au conflit libérien qui dure depuis décembre 1989. Le communiqué de la CEDEAO indiquait que des mercenaires étrangers se battent avec les rebelles de Charles Taylor au Libéria. De son côté, le chef de l'ECOMOG, la force envoyée par la CEDEAO au Libéria, avait affirmé que des armes prises aux rebelles venaient de la Libye, mise en cause pour son appui à Charles Taylor à plusieurs reprises par des observateurs sur le terrain.

La guérilla lance une attaque au Salvador

L'ONU soutient le processus de paix en Amérique centrale

d'après Reuter et AFP

SAN SALVADOR — Les guérilleros ont déclenché hier leur plus importante offensive depuis un an contre les positions militaires gouvernementales dans le nord, l'est et le centre du Salvador, a-t-on déclaré de source rebelle et gouvernementale. Le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) est passé à l'attaque dans au moins sept des quatorze provinces du pays, San Salvador, Morazan, Chalatenango, Usulután, La Paz, Cuscatlán et La Libertad. a-t-on précisé de mêmes sources.

Le premier bilan des combats est d'au moins vingt morts, dont sept civils tués à Apopa, à seulement une quinzaine de kilomètres de la capitale, a déclaré un porte-parole de l'armée régulière.

Un porte-parole du FMLN a déclaré à la radio indépendante YSU que le Front avait lancé une « campagne politico-militaire à l'échelon national pour réclamer le déblocage des négociations ».

Les discussions de paix placées

sous l'égide des Nations unies et ouverte il y a sept mois entre le FMLN et le gouvernement de droite du président Alberto Alfredo Cristiani s'écroulent sur les exigences de la guérilla, qui réclame une purge et la réduction des effectifs de l'armée.

De source proche des négociations, on estime que l'offensive rebelle pourrait avoir été provoquée par le fait que le gouvernement a rejeté une proposition de compromis récemment présentée par l'émissaire de l'ONU Alvaro de Soto.

Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté hier par consensus une résolution soutenant tous les processus de paix en Amérique centrale.

Par cette nouvelle résolution, l'Assemblée demande au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuellar, d'accélérer les négociations entre gouvernement salvadorien et guérilleros du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN).

Par ailleurs, la résolution demande à M. Pérez de Cuellar de « continuer de prêter le plus large

concours de l'ONU aux gouvernements des pays d'Amérique centrale dans leurs efforts de paix ».

De plus l'Assemblée, dans une claire allusion aux États-Unis, demande aux « pays extérieurs à la région, mais qui ont des liens avec elle ou y ont des intérêts, à faciliter le processus de paix et de démocratisation dans la région et à s'abstenir de toute action susceptible d'y faire obstacle ».

Parlant au nom des cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua) l'ambassadeur du Honduras à l'ONU, M. Roberto Flores Bermúdez, s'est félicité du rôle des Nations unies dans les différents pays de la région.

Il a cependant souligné que la situation en Amérique centrale exigeait des solutions qui vont au delà des objectifs politiques de sécurité.

« Les conséquences sociales de la crise centraméricaine, a-t-il dit, exigent aussi des solutions et un effort visant à un développement intégral, national, régional, appuyé par la communauté internationale ».

Pour sa part, l'ambassadeur du Mexique à l'ONU, M. Jorge Montano, s'exprimant au nom du groupe des trois (Colombie, Venezuela, Mexique), a rappelé le rôle joué par ce groupe de pays en Amérique centrale et insisté sur leur engagement à intensifier leur coopération économique, culturelle, technique et scientifique dans les pays de la région.

Le représentant américain, M. Alexander Watson, tout en se félicitant du processus démocratique en cours dans les différents pays d'Amérique centrale a relevé la persistance des tensions au Salvador. Il a estimé que très probablement le Conseil de sécurité devrait avoir un rôle à jouer dans ce pays, comme il en a un au Nicaragua, par l'intermédiaire des observateurs de l'ONU.

Le numéro trois de la mission soviétique à l'ONU, M. Sergey Smirnov, a rappelé que les États-Unis et l'URSS ont décidé d'agir de concert afin d'aider les pays d'Amérique centrale à réduire les tensions dans la région.

Une manifestation à Bucarest dégénère en bagarres

BUCAREST (Reuter) — Un rassemblement de soutien au gouvernement roumain s'est terminé hier à Bucarest par des affrontements entre partisans du Front de salut national (FSN, au pouvoir) et manifestants antigouvernementaux.

Environ 10 000 personnes ont assisté au rassemblement, au cours duquel le premier ministre Petre Roman a pris la parole. Puis ils ont défilé vers le siège du gouvernement, sur la place de la Victoire, où Petre Roman est apparu à nouveau.

Environ 1000 manifestants antigouvernementaux attendaient et ont hué l'apparition du premier ministre. Des heurts se sont alors produits, les manifestants criant « Démission, démission ».

Alors que les partisans du FSN se dispersaient, certains d'entre eux ont été pris à partie par les manifestants, frappés, battus à coups de bâton et leurs banderoles ont été déchirées.

Au moins 2000 manifestants se sont rendus alors vers la place de l'Université, où les autorités avaient fait éteindre l'éclairage public. Certains ont néanmoins lancé des pierres à travers les fenêtres du siège du FSN.

« À bas Iliescu », « À bas le communisme », criaient-ils.

Le FSN, dont est issu le président Ion Iliescu, a organisé la réunion de soutien pour tenter de faire contrepoids aux manifestations antigouvernementales qui avaient rassemblé des dizaines de milliers de Roumains la semaine dernière.

Lors de son discours, Petre Roman a déclaré : « Nous rejetons la démagogie et l'opportunisme, car notre société ne peut se permettre une nouvelle rupture (...). Les élections auraient dû mettre fin à ces convulsions ».

Il a reconnu que l'élite du régime communiste de Nicolae Ceausescu, renversé par la révolution de décembre dernier, et les membres de la Securitate, la police secrète, n'ont pas été poursuivis et a indiqué que la justice devaient les condamner.



Des Roumains prennent d'assaut un magasin de chaussures à Bucarest. Le nouveau gouvernement n'a pas réussi à mettre fin aux pénuries dans le pays.

Les opposants au gouvernement se plaignent notamment que d'anciens communistes se trouvent toujours dans les hautes instances de l'État roumain et notamment à la tête du FSN.

Par ailleurs, la Cour suprême de justice a décidé hier à Timisoara de renvoyer pour complément de preuves au parquet le dossier des 25 res-

ponsables de la Securitate, de la police et du Parti communiste, accusés d'avoir organisé la répression des manifestations de décembre à Timisoara, selon l'agence officielle Rompres.

Selon l'agence roumaine, qui précise que les inculpés restent en détention préventive, au cours de cette

audience le tribunal a estimé que « le dossier devait être complété » car après l'utilisation de toutes les preuves apportées par l'acte d'accusation, il reste encore des faits non clarifiés.

Le procès qui avait été interrompu le 29 octobre et reporté à hier s'est ouvert le 2 mars dernier et a été ajourné à plusieurs reprises.

L'ONU enverra un émissaire unique en Israël

STRASBOURG (Reuter) — Le secrétaire général des Nations unies Javier Pérez de Cuellar a accepté d'envoyer un émissaire personnel en Israël au lieu d'une commission de l'ONU pour enquêter sur la fusillade

du Mont du Temple, a annoncé hier le ministre israélien des Affaires étrangères, David Levy.

Israël a refusé d'accueillir une commission onusienne chargée d'enquêter sur la mort de 18 Palestiniens

le 8 octobre à Jérusalem, mais l'État hébreu a fait savoir cette semaine qu'il accepterait un émissaire personnel de Javier Pérez de Cuellar.

David Levy, en visite au Parlement européen de Strasbourg, a dit avoir appris hier soir par le secrétaire général qu'il enverrait un émissaire sous peu.

« Je crois que ce sera M. (Jean-Claude) Aimé, que je connais très bien », a déclaré le ministre israélien.

« J'espère que cela va engendrer une meilleure atmosphère », a ajouté

David Levy.

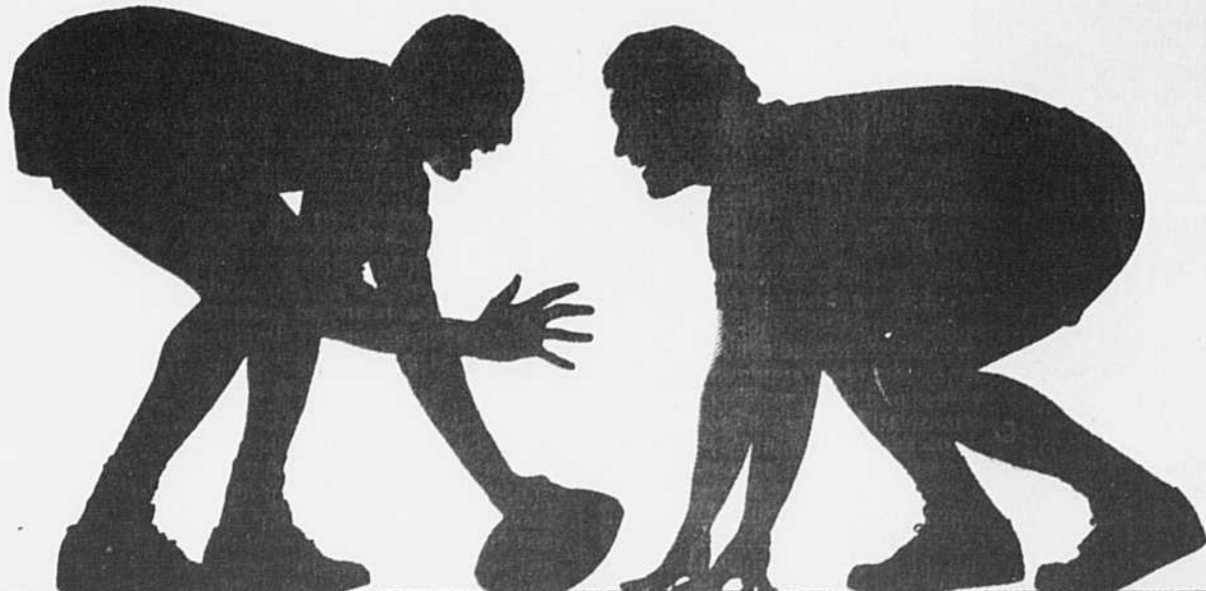
La décision de Javier Pérez de Cuellar résulte de négociations avec l'ONU, les États-Unis et d'autres pays, a-t-il dit sans autre précision.

Jean-Claude Aimé effectuera sa mission en-dehors du cadre de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU ordonnant l'envoi d'une commission d'enquête de trois membres, a-t-il ajouté.

Israël avait rejeté la résolution en jugeant partielle et hors de propos, les événements du 8 octobre relevant, selon l'État hébreu, de ses affaires intérieures.

- Tu t'es mis au touch football ?

- Oui, sinon c'est ma blonde qui me plaque !



Un coup de fil aux copains.
Un ballon, un parc.
Les bleus contre les rouges !
Donnez des couleurs
à vos samedis.



À vous de jouer.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les pays de l'Est effrayés par un nouveau « Mur » économique

PARIS (AFP) — Les retrouvailles de l'Europe de l'après-guerre froide sont portées d'espoir mais aussi de risques nouveaux liés aux disparités économiques entre l'Est et l'Ouest et à la persistance de certains conflits, ont souligné hier plusieurs chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Est, alors que le sommet de la CSCE se préparait à adopter aujourd'hui une « Charte de Paris pour la nouvelle Europe ».

Parallèlement, la crise du Golfe a été au centre de multiples entretiens bilatéraux en marge des sessions du sommet et pourrait faire l'objet

d'une déclaration commune des 34 pays de la CSCE, selon un porte-parole américain. Les chefs de la diplomatie américaine et soviétique, MM. James Baker et Edouard Chevardnadze, se sont rencontrés une nouvelle fois pendant plus de deux heures hier matin pour parler du Golfe et devaient se voir dans la soirée.

La situation dans le Golfe devait également être le principal sujet débattu lors d'une réunion à huis clos des chefs des délégations hier soir après la fin des interventions officielles.

En séance, le président yougoslave Borisav Jovic, ainsi que les premiers ministres hongrois Jozsef Antall et polonais Tadeusz Mazowiecki ont mis en garde contre le risque de voir se perpétuer une Europe à deux vitesses, l'Europe des riches et celle des pauvres.

« Notre avenir commun risque d'être voilé par les sombres nuages dus à la résurgence des vieux conflits si la division entre une Europe des nantis et celle des pauvres n'est pas surmontée », a souligné M. Mazowiecki. Après eux, le chancelier allemand Helmut Kohl, exprimant lui aussi des

craintes de voir s'instaurer des frontières du bien-être entre l'Est et l'Ouest, a également formulé des inquiétudes quant à la résurgence des nationalismes. « Les antagonismes dépassés du temps de la confrontation ne doivent pas être remplacés par des nationalismes tournés vers le passé », a-t-il dit.

Le président chypriote Georges Vassiliou a lancé un appel aux 33 autres participants pour un règlement du problème de Chypre, leur demandant d'intervenir auprès de la Turquie pour qu'elle respecte les principes de l'Acte final d'Helsinki qui, en

1975, avait fondé la CSCE.

Chypre ne saurait être un anachronisme, le seul pays d'Europe connaissant une occupation d'une armée étrangère », a notamment déclaré M. Vassiliou. Le premier ministre grec Constant Mitsotakis a souhaité de son côté que « l'audace de l'action politique se substitue à la solution facile qui consiste à écarter des priorités le problème de Chypre ».

Le premier ministre espagnol Felipe Gonzalez a relevé un autre anachronisme, l'appartenance de Gi-

braltar à la Grande-Bretagne. « Nous ne pouvons prolonger l'existence anachronique de vestiges d'ordres anciens, incompatibles avec la nouvelle Europe que nous voulons construire », a déclaré M. Gonzalez.

Les 34 participants devaient être les hôtes à dîner hier soir du président Mitterrand au château de Versailles, avant d'apposer leur signature ce matin sur le document final qui, soulignant la nécessité d'un nouveau départ pour l'Europe de l'après-guerre froide, définit des principes de coopération et fixe les institutions de la nouvelle Europe.

Le Conseil de sécurité doit faire le point sur l'Irak, disent Washington et Moscou

d'après AFP et Reuter

PARIS — Les États-Unis et l'Union soviétique sont d'accord sur la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité pour faire le point sur tout ce qui a été fait pour régler la crise du Golfe, ont déclaré hier soir à Paris MM. James Baker et Edouard Chevardnadze.

À l'issue d'un entretien d'environ deux heures dans un grand hôtel de la capitale française, le secrétaire d'État américain et le ministre soviétique des Affaires étrangères ont insisté devant les journalistes sur « la solidarité et l'unité » des deux grands dans la crise du Golfe.

« Le temps est venu pour le Conseil de sécurité de faire le point et de passer un jugement approprié sur ce qui a été fait (...) et si c'est nécessaire d'adopter alors de nouvelles résolutions », avec pour objectif l'application des décisions antérieures de l'ONU, a dit M. Chevardnadze.

« L'élément essentiel est que les résolutions n'ont pas été appliquées et que l'agression n'a pas été arrêtée,

c'est le point principal », a-t-il ajouté.

Pour sa part M. Baker, a déclaré que les États-Unis « n'avaient fait circuler aucun projet de résolution » et qu'il ne s'était pas livré avec M. Chevardnadze à un exercice de rédaction.

M. Baker répondait à des questions sur le succès des efforts américains pour obtenir l'adoption d'une résolution autorisant le recours à la force contre Bagdad.

MM. Baker et Chevardnadze s'étaient déjà longuement vus hier matin et dimanche soir. M. Baker a annoncé qu'ils se reverraient aux États-Unis probablement pendant la seconde semaine de décembre.

« Nous sommes unis aujourd'hui et je crois que nous serons unis demain en ce qui concerne notre future démarche au sein du Conseil de sécurité », a déclaré le secrétaire d'État.

En Irak, pour la troisième journée consécutive, le président irakien Saddam Hussein a fait une annonce spectaculaire. Après avoir offert de libérer tous les étrangers à partir de

Noël et annoncé l'envoi d'importants renforts au Koweït, il a demandé hier à l'Assemblée nationale de libérer l'ensemble des quelque 180 Allemands retenus contre leur gré.

Cette décision a aussitôt été saluée par le ministre allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, à Paris pour le sommet de la CSCE.

« Il s'agit d'un premier pas vers la libération de tous les otages », a-t-il dit à la presse.

Mais il a estimé que le traitement de faveur réservé aux ressortissants allemands ne risquait pas d'entamer le front des nations opposées à l'annexion du Koweït par l'Irak.

Saddam Hussein a également proposé de libérer une partie des 24 Suisses retenus en Irak. Deux sociétés de dragage néerlandaises ont annoncé pour leur part que 215 étrangers qu'elles emploient seraient bientôt autorisés à quitter l'Irak.

L'annonce par Bagdad de nouvelles libérations d'otages intervient au lendemain de la décision de l'Irak d'envoyer 250 000 militaires au Ko-

weït pour renforcer les 430 000 déjà stationnés dans l'émirat occupé ou à proximité.

Pour le général Colin Powell, chef d'état-major interarmes américain, il ne faut pas accorder trop d'importance à cette décision.

Au Maroc, le roi Hassan II a renouvelé son appel à la tenue d'un sommet arabe de la dernière chance pour éviter la guerre. Pour vaincre les réticences que soulève sa proposition dans le monde arabe, il a préconisé un mini-sommet d'États directement concernés par la crise.

Enfin, l'impact de l'embargo est difficile à évaluer. Mais la presse de Bagdad a laissé entendre hier qu'il était efficace en rapportant une loi qui rend passible de la peine de mort quiconque aura stocké du grain.

Cette loi est la plus sévère des mesures décrétées jusqu'ici pour faire face aux sanctions. Selon la presse, elle s'explique par les circonstances exceptionnelles créées par « l'unique embargo économique » imposé à l'Irak.

Le sommet de Paris marque la fin du Pacte de Varsovie

PARIS (Reuter) — L'OTAN a montré qu'elle garantissait « la liberté et de la démocratie », le Pacte de Varsovie est un « vestige du passé ».

Cet acte de décès du Pacte de Varsovie n'a pas été prononcé par le président George Bush mais par le président tchécoslovaque, Vaclav Havel, dont le pays est toujours membre de l'alliance militaire dominée par l'Union soviétique.

Devant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) réunie à Paris pour mettre fin à la guerre froide et célébrer la réconciliation du Vieux Continent, Havel a réitéré sa proposition de créer un « nouveau système de sécurité européen ».

« Si elle accepte cette perspective, l'OTAN (...) pourrait conclure des accords d'association avec d'autres pays européens », a-t-il ajouté, illustrant le désir de plusieurs pays d'Europe de l'Est encore membres du Pacte de Varsovie, de s'appuyer sur l'OTAN pour garantir la sécurité sur le continent.

Les dirigeants occidentaux au sommet de Paris se sont gardés de souligner devant Mikhaïl Gorbatchev que cette réunion, outre ses objectifs affichés, marque la fin du Pacte de Varsovie.

« La fin du Pacte est acquise, nous n'allons pas enfoncer le coin », a fait remarquer un diplomate occidental.

Le premier ministre hongrois, Jozsef Antall, a confirmé hier que la structure militaire du Pacte serait démantelée probablement à la mi-1991. Il a exprimé l'espoir que les conditions de sa dissolution totale seraient réunies d'ici au début 1992.

La disparition du Pacte de Varsovie et les propositions comme celles formulées par Havel posent un problème à l'OTAN.

Celle-ci traverse une crise d'idées.

Helsinki craint les réfugiés soviétiques

HELSINKI (Reuter) — La Finlande risque de connaître en cas d'hiver rigoureux un flot de réfugiés en provenance de l'URSS fuyant les pénuries alimentaires, a estimé hier un spécialiste en matière de défense.

« Supposons que la pénurie alimentaire devienne grave et que la population pense qu'elle va connaître la famine. Les Soviétiques vont alors voter avec leurs pieds et se rendre là où ils pensent trouver de la nourriture », a déclaré Tomas Ries, chercheur à l'Institut norvégien de la défense.

Officiellement, les autorités finlandaises disent ne pas s'attendre à un flux de réfugiés soviétiques.

La Norvège, autre voisin de l'URSS au nord, abonde dans le même sens, mais a pris la précaution de faire procéder à des vérifications à la frontière pour débusquer d'éventuels clandestins.

« La Finlande est le pays le plus exposé. D'abord parce que Leningrad est toute proche, ensuite parce que la frontière terrestre est la plus importante », a fait remarquer Tomas Ries, dans un entretien téléphonique depuis Oslo.

La municipalité de Leningrad, ville située à 160 km de la frontière finlandaise, a décrété récemment le rationnement des denrées alimentaires de base.

« Il est évident que la situation intérieure devient de plus en plus désespérée », a ajouté le chercheur.

Élias Hraoui s'engage à réunifier Beyrouth avec le soutien de la Syrie

BEYROUTH (Reuter) — Le président Élias Hraoui a réaffirmé hier sa volonté de réunifier le grand Beyrouth, avec le soutien syrien, en dépit du refus des Forces libanaises d'évacuer leurs positions fortifiées.

Selon un communiqué présidentiel, Élias Hraoui et son homologue syrien Hafez al Assad se sont engagés à mettre en oeuvre un plan de paix soutenu par les pays arabes pour tenter de mettre fin à 15 ans de guerre civile au Liban.

Tous les obstacles qui s'opposent à la constitution du grand Beyrouth doivent être surmontés « afin de pouvoir étendre l'autorité du pouvoir légitime sur l'ensemble du territoire libanais », poursuit le communiqué.

Les 10 000 hommes de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL) n'ont pas respecté le délai fixé par le gouvernement pour l'évacuation des milices. Ils ont refusé de quitter lundi soir leurs positions de Beyrouth-Est, empêchant ainsi l'achèvement du déploiement des forces nationales dans le grand Beyrouth, qui s'étend dans un rayon de 15 km autour de la capitale.

« Nous n'excluons pas l'usage éventuel de la force », a précisé une source proche du gouvernement, en

rappelant que le général chrétien Michel Aoun avait été contraint à capituler par une offensive appuyée par les troupes syriennes il y a cinq semaines.

La Syrie, qui a déployé 40 000 soldats au Liban, a rappelé lundi soir, à l'issue d'une rencontre à Damas entre le président syrien et son homologue libanais, qu'elle était prête à aider le gouvernement libanais à vaincre l'opposition des milices.

« Le président Assad a rappelé la décision de la Syrie d'aider le Liban, pays frère, dans sa marche vers le retour à la normale, dans le cadre de la réconciliation nationale », a précisé un porte-parole présidentiel à Damas.

Le président Élias Hraoui avait déjà demandé l'aide de Damas pour faire plier le général Aoun. La déclaration syrienne qui avait alors suivi la visite du président libanais était formulée dans les mêmes termes que celle de lundi soir.

Élias Hraoui devait réunir son cabinet hier pour prendre une décision sur la conduite à adopter à l'égard des FL, a-t-on déclaré de source autorisée.

Le cabinet est déterminé à faire appliquer son plan de paix, car « la question du grand Beyrouth est définitive et n'est pas sujette à discussion », a-t-on souligné de source proche du gouvernement.

Le président libanais a rencontré hier une délégation des FL, mais aucun détail n'a filtré de cet entretien.

Les hommes des FL accusent les troupes syriennes et libanaises qui sont entrées à Beyrouth-Est après la chute du général Aoun d'avoir autorisé des membres de milices pro-syriennes à pénétrer dans cette zone,

contrôlée en grande partie par les FL depuis le début de la guerre civile.

Les forces de Samir Geagea exigent notamment un droit de regard sur la composition des brigades de l'armée libanaise appelées à se déployer à Achrafiyé et le retour total de la sécurité dans la région chrétienne du Metn, passée sous contrôle des armées libanaise et syrienne lors de l'opération contre le général Michel Aoun le 13 octobre.

Les médias des FL ont affirmé, hier, que des miliciens ont enlevé le même jour deux soldats dans le Metn, et diffusé une longue liste d'exactions commises par les milices pro-syriennes contre la population du Metn.

À Beyrouth-Ouest, le Hezbollah pro-iranien, la milice pro-syrienne Amal et la milice druze du Parti socialiste progressiste ont déjà retiré la plupart de leurs forces.

Cette opération fait partie d'un plan de paix qui donne un pouvoir plus important à la majorité musulmane au Liban dans un système politique jusqu'à présent dominé par les chrétiens.

Vespucci

RESTAURANT ITALIEN

☆

FINE CUISINE PRÉPARÉE À LA FAÇON TRADITIONNELLE

☆

VOUS PROPOSEZ DE FÊTER DANS UN DÉCOR CHALEUREUX LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 1990

SALLES DE RÉCEPTION POUVANT ACCUEILLIR DE 15 À 140 PERSONNES

Réervations tél.: (514) 843-4784

124 est, rue prince-arthur montréal québec H2X 1B5

POUR VOTRE

RAGE DE LUXE

SONATA GLS V-6 (3 litres) 1990

FABRIQUÉ AU QUÉBEC

HYUNDAI

On n'a pas fini de vous étonner

15 990\$*

LA PLUS LUXUEUSE DES SONATA POUR SEULEMENT

Garantie de base 3 ans / 60 000 km 5 ans / 100 000 km sur les composantes principales

Gratuit: 3 ans / 60 000 km Programme d'entretien normal

* Prix de détail pour une Sonata GLS V-6 (18 745 \$, préparation et taxes en sus) moins 2 750 \$ de rabais accordé par Hyundai Corée Longueuil. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion portant sur un prix ou un taux d'intérêt.

HYUNDAI CORÉE LONGUEUIL

670-2080 • 524-3137 - 1680 Marie-Victorin, Longueuil

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services

D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DES SERVICES DE FORMATION

Fonctions
Le poste de Directeur ou de Directrice des services de formation est un poste hors-cadre. La personne titulaire du poste assume la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources affectés à la formation des étudiants et étudiantes. Elle est notamment responsable de tous les services d'enseignement, d'encadrement et de soutien de l'enseignement. La direction des affaires étudiantes est également sous sa responsabilité hiérarchique.

Exigences
Diplôme universitaire terminal de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié. Une excellente connaissance de l'enseignement collégial soutenue par huit années d'expérience dont au moins trois dans un emploi de cadre.

Traitement
Selon le règlement ministériel déterminant le traitement du personnel hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel.

Échéance
Faire parvenir, d'ici le 19 décembre 1990, sa candidature avec curriculum vitae à:

Me Pierre Brossard
Président du Conseil "Concours DSF - 90"
Collège de Maisonneuve
3 800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1X 2A2

POSSIBILITÉ D'EMPLOI
Directeur de musique

Le Centre des arts de la Confédération, monument commémorant la création de notre pays, est à la recherche d'un professionnel hautement motivé pour coordonner les activités de son Département de musique. Les tâches comprennent la direction d'un programme de chorale (un total de 160 voix réparties en 3 chorals - garçons, filles et adultes) ainsi que la coordination et l'administration de spectacles locaux et de tournées nationales et internationales de chorales.

Le candidat choisi devra posséder de très bonnes connaissances et expériences dans la direction d'orchestres, la musique de chambre, les ensembles de cuivres ainsi que dans les notions du clavier.

Le titulaire de ce poste de gestion permanent et à plein temps pourra profiter de tout un ensemble d'avantages sociaux intéressants offerts par le Centre des arts de la Confédération.

Les demandés devront être accompagnés d'un curriculum vitae, de références et des attentes quant au salaire et être envoyées à l'adresse ci-dessous. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

Monsieur Larry LeClair
Directeur de la programmation
Centre des arts de la Confédération
C.P. 848 Charlottetown (I.-P.-É.)
C1A 7L9
Téléphone: (902) 566-2464
Télécopieur: (902) 566-4648
Date limite: le 15 décembre 1990

CENTRE DES ARTS DE LA CONFÉDÉRATION

ÉDITORIAL

La nouvelle Europe

EN SIGNANT lundi le plus important traité de réduction d'armements depuis la fin de la Seconde Guerre, les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ont donné un caractère solennel et irréversible — bien que l'Histoire ne s'arrête pas pour autant — à la libération encore toute fraîche de ce que l'on appelle toujours l'Europe de l'Est. Sans une diminution massive des forces militaires, un doute menaçant aurait pesé sur les changements politiques qui ont secoué toute cette partie du Vieux Continent.

Mais cette étape, aussi capitale soit-elle, ne met pas l'Europe à l'abri de conflits graves qui pourraient surgir au cours des prochaines années. La situation reste très précaire partout à l'Est, notamment en URSS où le pays risque de sombrer dans le chaos. L'effondrement économique et, pire encore, l'éclatement désordonné et violent de la fédération soviétique ne manqueraient pas de se répercuter tragiquement dans les pays limitrophes, à l'Ouest, et de remettre en question possiblement le nouvel « ordre mondial » établi par les deux grandes puissances.

En réalité, la transition vers la nouvelle Europe ne fait que débiter et il n'est pas du tout acquis qu'elle conduira fatalement au rassemblement et à la paix durable. Le grand club de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui comprend les 32 pays européens plus les États-Unis et le Canada, ne suffira pas à vaincre les principaux obstacles qui se profilent à l'horizon.

L'accord militaire est capital parce qu'il réduit de manière substantielle les armements classiques en fixant des plafonds largement en dessous de ceux actuellement en vigueur. Le traité porte principalement sur les chars, les pièces d'artillerie, les véhicules blindés, les avions et les hélicoptères de combat, mais il ouvre aussi la voie à d'autres pourparlers sur les effectifs des forces stationnées en Europe. Ces négociations commenceront dès la semaine prochaine à Vienne.

Que 250 000 armes disparaissent du théâtre européen, ce ne sont pas les Hongrois, ni les Polonais ou les Allemands qui s'en plaindront. Mais ce désarmement historique et la déclaration de non-agression qui l'accompagne semblent déjà dépassés par les événements.

D'autres phénomènes sont en train de modifier les scénarios optimistes que les architectes d'une grande Europe unie et fraternelle avaient ébauchés au lendemain de l'effondrement du Mur de Berlin.

Le plus important est sans doute l'instabilité grandissante qui se développe en URSS. On avait certes prévu que la remise en cause du communisme dans le pays qui lui a donné naissance conduirait à des bouleversements dramatiques. Mais au rythme où se déroule l'Histoire, on ne peut plus écarter l'hypothèse que ce pays s'affaîsse littéralement.

L'écroulement économique de l'URSS serait une catastrophe non seulement pour elle-même mais aussi pour les pays d'Europe de l'Est avec lesquels

taut... dans la violence et le sang. Il semble inévitable que l'URSS soit redessinée, voire démembrée. Mais la question est de savoir dans quel climat, dans quelles conditions ce changement se réalisera. Une question dont se préoccupent les autres pays de l'Est qui comptent eux aussi d'importantes minorités sur leur territoire (il y a 14 millions de personnes — soit 10 % de la population totale — considérées comme des minorités dans les cinq territoires de l'Est, à l'exception bien sûr de l'URSS). Le réveil des nationalismes se fait sentir et menace partout.

Il n'est pas étonnant dans ces circonstances que les pays d'Europe de l'Est réclament avec insistance une aide accrue de l'Ouest. Mais cette assistance ne portera tous ses fruits que si les économies sont prêtes à en tirer profit, c'est-à-dire si leur reconstruction — réforme des prix et de la gestion en particulier — est suffisamment avancée. Or, dans la plupart des pays la réorganisation marque le pas.

On voit donc les limites de ce grand forum que constitue la CSCE. Cette structure demeure certes essentielle pour assurer le respect des engagements, des traités et des conventions tant dans les domaines militaires que dans ceux des droits de l'homme et de la coopération en général. Mais elle ne peut servir de substitut à la Communauté économique européenne, à laquelle les pays de l'Est aspirent participer, et dont le rôle politique est beaucoup plus lourd. Tout comme d'ailleurs elle ne peut assurer la sécurité d'un continent dont certaines composantes sont peut-être en voie d'être profondément redéfinies.

La CSCE n'est pas en mesure de dicter à aucune nationalité, à aucun des groupes ethniques, dans quel cadre il doit contenir ses aspirations. Elle n'est pas une panacée. Elle agit avant tout comme un chien de garde qui surveille ce qui est déjà en place et prévient ses maîtres en cas de danger.

L'avenir de la nouvelle Europe se joue donc largement en URSS. C'est vers MM. Gorbatchev et Eltsine qu'il faut maintenant se tourner pour évaluer les chances du Vieux Continent de construire, pour reprendre le mot du président français, « la liberté dans la stabilité ».

ALBERT JUNEAU

Le Vieux Continent n'est pas à l'abri de conflits graves

elle entretient encore d'importantes relations économiques. Le Marché commun de l'Est (le COMECON) est certes agonisant, mais il reste actif et il le demeurera aussi longtemps que les pays membres n'auront pas terminé la conversion de leur économie (les échanges entre les pays du COMECON représentent entre 60 et 85 % de leur commerce international).

Et ce processus sera sans doute beaucoup plus long que prévu, d'autant que la conjoncture internationale est franchement mauvaise. Le ralentissement économique général — quand il ne s'agit pas de récession pure et simple — et la crise du golfe Persique augmentent les coûts des réformes et ralentissent du même coup le rythme de leur application. On se demande maintenant si les pays de l'Est pourront, comme ils l'avaient envisagé, effectuer dès le 1er janvier 1991 leur commerce en devises convertibles et aux prix mondiaux. La production a reculé partout cette année et cette tendance doit se poursuivre l'an prochain, sauf en Pologne, si rien ne vient perturber le cours de l'économie.

On imagine dès lors ce qu'il adviendrait si la fédération soviétique éclat-



LE MONDE

BLOC-NOTES

La collaboration, cela se marchande aussi

LES SANCTIONS qui continuent de peser sur les syndicats et sur les établissements de santé, sont-elles un obstacle à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation de services envisagée par le ministère ?

À cette question, M. Marc-Yvan Côté est venu bien près de répondre par l'affirmative lors de la substantielle entrevue qu'il accordait au DEVOIR, vendredi dernier.

En fait, on le sent partagé. D'une part, la loi 160 (puisque c'est d'elle qu'il s'agit) doit rester — et elle restera, dit le ministre — comme « un message fort, très clair » proclamant que les services essentiels « ne sont pas plus négociables ». Cela est d'autant plus nécessaire qu'une grève peut éclater n'importe quand, même lors d'une campagne électorale, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, alors que le gouvernement est réduit à l'impuissance.

D'autre part, M. Côté est conscient que cette loi matraque n'a pas eu de tels effets positifs. « J'en ai entendu de toutes les couleurs », admet-il. L'application automatique des sanctions (ou quasi automatique dans le cas des pertes d'ancienneté) a eu des conséquences non voulues par le législateur, allant jusqu'à des pertes d'emploi. En outre, les sanctions ont créé un profond malaise au sein même de la partie patronale et « secoué les fondements des syndicats vis-à-vis de leurs membres ».

Il faut « voir ce qu'on peut faire », dit le ministre : « Il est impensable qu'on puisse changer des choses si les employés ne sont des acteurs et des collaborateurs au niveau de la réforme... On va regarder ce qu'on peut faire pour remobiliser les travailleurs à l'intérieur des établissements. C'est peut-être idéaliste un peu, et rêveur — mais si on ne s'attaque pas à ce défi-là, évidemment c'est le citoyen qui va en faire les frais ».

Donc, faire quelque chose (« tout en respectant l'esprit de la loi 160, tout en maintenant la loi 160 »). Mais quoi ? Tel est le mandat que le ministre a confié à un groupe de travail de deux personnes : MM. Norbert Rodrigue, ancien président de la CSN, et Maurice Lemelin, professeur à l'École des Hautes Études commerciales. Il attend rapport et recommandations d'ici la fin de novembre.

Il y aura donc des « changements » à la loi 160. Reste à préciser lesquels ? Dans une perspective plus large, et sur un horizon plus éloigné, serait-il trop idéaliste ou trop rêveur d'envisager son abrogation pure et simple ? M. Côté n'a pas eu à répondre à cette question qui ne lui a pas été

posée, mais qui n'en est pas moins pertinente.

Supprimer les sanctions automatiques, en laissant comme seul filet de sécurité le recours à une loi spéciale en cas de nouvelle crise, serait certes un « beau risque », mais qu'un gouvernement — compte tenu d'un passé aussi orageux — ne pourrait courir qu'à la suite d'une réévaluation complète de ses rapports avec ses vis-à-vis syndicaux.

Le grand obstacle, évidemment, c'est que les syndicats n'ont jamais accepté le nouvel encadrement juridique (pas plus que l'ancien d'ailleurs) de leurs négociations avec l'État employeur, tel que défini par la loi 37. Aussi longtemps que les syndicats estimeront que l'exercice de la grève dans les établissements de santé est un droit inaliénable et que la définition des services essentiels est l'apanage exclusif des grévistes, une prudence élémentaire exigera le maintien d'une protection du public contre les prises d'otages.

De même, aussi longtemps que les syndicats seront convaincus que le seul moyen d'améliorer leurs conditions de travail et de salaire est de négocier, « le revolver sur la table », mandat de grève en poche, tout gouvernement aura le devoir de ne pas désarmer.

Aussi longtemps que les syndicats croiront que leur objectif premier est de « défoncer » les politiques salariales du gouvernement et d'obtenir des avantages qui dépassent ceux des meilleurs employés au Québec, le gouvernement devra disposer d'une parade efficace contre tout assaut éventuel.

Se peut-il que le Québec n'en soit plus là ? Est-il réaliste de penser que les négociations dans les secteurs public et parapublic ont franchi un point de non-retour, que les rapports entre les parties puissent reposer sur un nouveau « contrat social » ?

Il n'est pas déplaisant de rêver doucement à une telle hypothèse. Cela est déjà vu. Ne fût-ce que dans le cas, si souvent cité, de la Suède d'après-guerre.

Parmi les signes encourageants, il y a un fait qui crée les yeux : le concept même de rapport de force est en train de changer. Quand un ministre en est rendu à reconnaître ouvertement qu'une réforme — qui lui tient à cœur, et à la préparation de laquelle il a mis toutes ses énergies — qu'une telle réforme ne peut se faire que dans la collaboration, comment ne pas conclure que les syndicats détiennent encore une solide « poignée » sur le gouvernement. Car la collaboration, on ne sera pas long à le constater, cela se marchande aussi.

JEAN FRANCOEUR

À PROPOS...

... de la sortie de l'aide sociale

LES assistés sociaux visent avant tout leur indépendance et recherchent les vrais débouchés qui leur permettront d'obtenir un emploi.

□ Pour suivre et finir un programme de formation puis passer à un emploi rémunéré, ils doivent faire face à d'innombrables obstacles d'ordre financier, pratique et psychologique.

□ Les assistés sociaux vivent dans la pauvreté et sont souvent démunis en matière de formation. Le système lui-même porte atteinte à leur dignité et à leur confiance en soi. Pour bon nombre d'entre eux, réintégrer le marché du travail c'est retrouver leur place dans la société.

□ Malgré la demande importante et malgré le fait que les cours existants atteignent 5 % seulement de ceux qui pourraient en bénéficier, plusieurs provinces ont mis en place des programmes obligatoires de formation et d'expérience pratique en milieu de travail.

□ L'expérience des participants démontre les écarts importants quant à la qualité des cours de formation. Ils nous ont donné de nombreux exemples de programmes paternalistes, rigides et non adaptés à leurs besoins. D'après leur expérience, les meilleurs programmes étaient ceux qui étaient suffisamment souples pour répondre à leurs besoins, avec un instructeur capable d'établir un bon rapport avec les stagiaires.

□ Un certain nombre de femmes ont dû faire face à des problèmes de harcèle-

ment sexuel, le plus souvent pendant des stages pratiques. Plus elles avaient d'obstacles à franchir (entre autres, si elles étaient handicapées ou membres d'une minorité visible), plus vulnérables étaient ces femmes.

□ Tous les stagiaires s'entendent sur un point : une bonne préparation à l'emploi passe par des stages pratiques. Malheureusement, de nombreux exemples nous ont été donnés de stages pratiques de mauvaise qualité ou inadéquats, particulièrement les stages peu supervisés et ceux qui n'avaient rien à voir avec les besoins des stagiaires en formation ou avec les besoins sur le marché du travail.

Trois priorités se sont dégagées de l'étude. Les engagements à apporter aux programmes de formation aux niveaux fédéral et provinciaux doivent porter sur les points suivants :

- 1) établir des programmes de formation de haute qualité à tous points de vue;
- 2) réduire les obstacles d'ordre pratique et financier auxquels les participants doivent faire face; et
- 3) ouvrir à tous les assistés sociaux qui le désirent la gamme complète des possibilités de formation.

SOURCE : Rapport préparé pour l'Organisation nationale anti-pauvreté; extrait tiré du bulletin Rampe, publié par le Conseil canadien de développement social, Ottawa, automne 1990.

LETTRES AU DEVOIR

Une mesquinerie inégalée

J'AI été sidéré à la lecture de la lettre de Jean Pelletier, du *Journal de Montréal*, dans LE DEVOIR de ce matin (14 novembre). Comme mesquinerie, il est difficile de trouver mieux !

Tout le monde sait que LE DEVOIR occupe une place particulière dans le monde de la presse au Québec et tout le monde, également, est d'accord pour qu'une attention toute spéciale lui soit accordée.

Si le tirage de ce journal lui assurait une survivance faste, aucune « opération survie » ne serait nécessaire. Par les propos de M. Pelletier, on se serait cru à l'Assemblée nationale, alors que l'opposition se doit de chercher des poux et de ne jamais se déclarer d'accord.

En suggérant que les vrais amis du DEVOIR devraient être ses lecteurs ordinaires, M. Pelletier utilise le sophisme qui semble traduire une certaine jalousie. C'est comme si les clubs de baseball et de hockey, qui vendent à prix fort leurs loges spéciales à des compagnies fortunées, devraient renoncer à cette source de revenus et « donner » ces loges aux amateurs ordinaires.

Non, monsieur Pelletier, vous savez bien que, si les lecteurs habituels du DEVOIR se rendaient compte que leur journal les trahit en se libérant de son indépendance, ils mettraient rapidement fin à leurs abonnements, rendant même inutile toute nouvelle opération sauvetage.

Le *Journal de Montréal* (et de Québec) est chanceux de se tenir suffisamment au niveau de la masse pour ne pas avoir besoin de quêtes spéciales. Mais, de grâce, qu'il n'essaie donc pas de terrasser un petit adversaire qui, semble-t-il, a beaucoup plus à craindre ses amis les autres journaux que ses ennemis qui aideront à son financement.

Guy Marcoux, m.d.
Beauport, 14 novembre 1990

Les intellectuels et les commissaires

DANS une brillante prise de position, M. Jean Éthier-Blais a fait part dans votre journal (26 octobre 1990) de la place des intellectuels face à l'avenir politique du Québec.

Certes, M. Éthier-Blais, dans un style qui fait honneur aux lettres canadiennes-françaises ou québécoises, donne quelques précisions sur les avantages qu'apporterait la présence d'intellectuels dans la commission constitutionnelle (la commission du Québec, j'entends, parce que c'était la seule dont il pouvait alors s'agir). Je l'appuie entièrement, ne serait-ce que pour aider à définir le vocabulaire, comme il le dit si justement.

Quant à la question de « partisanerie » et d'impartialité, il faudrait s'entendre sur le sens du terme « partisan ». S'il s'agit de partisanerie « politique » ou de partisanerie « partisane », je suis d'accord avec M. Éthier-Blais; mais s'il s'agit d'une impartialité fort relative, il serait très difficile, à mon sens, de trouver des intellectuels disponibles, compétents et, en quelque sorte au-dessus de la mêlée.

À titre indicatif, comme le mentionne M. Éthier-Blais à la fin de sa libre opinion, je propose une liste. Ainsi, l'on pourrait faire appel à « d'autres puits de sciences et de con-

tinuité historique », en utilisant ce genre de liste, à savoir : Fernand Ouellet (l'historien), Fernand Ouellette (l'essayiste, poète, romancier), Guy Sylvestre, André Audet, Jean Theau, Georges Héral, Jean-Guy Pilon, René Dionne, pour ne mentionner que ceux qui me viennent spontanément à l'esprit...

Ce serait trop long d'exposer ici, ne serait-ce qu'en résumé, les raisons de ce choix, mais, je tiens à le souligner, les vrais penseurs, les vrais fervents de la philosophie, semblent les plus aptes à faire « l'état de la question », (un véritable *status questionis*) et à aider dans l'élaboration d'une argumentation objective, du moins, la plus objective possible...

Gérard Sauvé-Garand
Ottawa, 13 novembre 1990

Le régime sec et l'intérêt public

ON DÉBAT actuellement des conditions de travail comparées des employés de la Société des alcools du Québec en regard celles qui sont offertes par des brasseries et des grossistes en alimentation. Je trouve cela aberrant.

Car si ce conflit de travail est du domaine des affaires publiques, c'est uniquement parce que la SAQ détient un monopole sur la distribution de vins et de spiritueux. Or rien ne justifie le maintien de ce monopole d'État, ni la réglementation des permis, ni la perception des taxes sur l'alcool.

La réglementation relève déjà d'un organisme distinct, la Régie des permis d'alcool du Québec. Et pour ce qui est de la perception des taxes, elle pourrait tout aussi bien se faire par l'intermédiaire des réseaux de distribution privés, comme c'est le cas pour le tabac, lui aussi lourdement taxé, et même pour la bière.

Quant aux « profits » de la SAQ, ce ne sont que des taxes qui n'en portent pas le nom.

Quand Coca Cola est en grève, on peut boire du Pepsi. Quand Labatt est en grève, on peut boire de la Molson. Dans chaque cas, la bataille se fait entre les syndicats et la direction de l'entreprise. Le public n'est touché que de façon marginale. Alors pourquoi

faut-il que nous soyons tous conscrits de force dans le conflit quand c'est la SAQ qui est en grève ? Voilà à mon avis la seule question d'intérêt public soulevée par cette dernière grève du temps des Fêtes à la SAQ.

Mais pour y répondre, il faudrait un gouvernement qui gouverne, au lieu de se contenter de temporiser en espérant que les problèmes s'évaporent avec le temps qui passe...

André Lemelin
Montréal, 12 novembre 1990

Les français et les autochtones du Québec

UNE RECOMMANDATION du président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Guy D'Anjou, dans son mémoire présenté à la commission Bélanger-Campeau, proposait que les autochtones du Québec soient éduqués en français comme langue seconde après leur propre langue. Voilà que cette proposition aurait été vue comme raciste par certains éléments anglophones !

En assumant ses responsabilités constitutionnelles en matière d'éducation, le fédéral a historiquement « choisi » d'angliciser les autochtones du Québec avec nos impôts. Quand on regarde une réserve comme celle de Kahnawake, il est stupéfiant de voir comment une telle politique a pu contribuer à isoler les Mohawks qui pourtant vivent en bordure de la deuxième ville française au monde. Une telle politique n'aura certes pas favorisé une meilleure intégration des autochtones, en particulier les Mohawks, à la vie québécoise. Pourtant, ce n'est pas le fédéral qui vit avec les autochtones mais bien nous ! De ce fait, exigeons du fédéral le rapatriement de certaines responsabilités qu'il a envers les autochtones, au nom d'une meilleure intégration de ceux-ci à la vie québécoise, dont l'éducation avec les points d'impôts correspondants.

Michel Gaudette
Trois-Rivières, 9 novembre 1990

Le beau risque du DEVOIR

J'AIME mieux prendre le risque, si risque il y a, de tenter l'expérience d'une telle soirée et voir un excellent journal comme LE DEVOIR continuer à exister que de le voir disparaître. Ce n'est qu'avec des journaux comme LE DEVOIR et quelques autres que l'on peut espérer élever le niveau intellectuel d'un peuple ou encore l'entretenir. Ce sont plutôt des journaux comme celui de M. Jean Pelletier qui se rapproche de plus en plus d'Allo Police qui devraient ne pas exister. On dira que « c'est-ce que les gens veulent ». Belle excuse ! C'est un beau cercle vicieux. On s'élève contre la violence (du moins, je l'espère) mais on l'entretient à tous les jours ou presque en étalant sur la page frontispice les crimes crapuleux que la violence de notre société apporte comme nourriture.

(Je suis un abonné du DEVOIR depuis 1961 et j'ai contribué selon mes modestes moyens à la campagne de financement.)

Georges Rivard
Granby, 19 novembre 1990

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS